

**DÉLIBÉRATION 7/2025****SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75**

Le 19/12/2025 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 17/12/2025, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 17/12/2025.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère,
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLIS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

Vu la Convention de délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A 75, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux ;

Vu l'avis du comité de suivi de la délégation de service public.

**OBJET : Présentation de l'analyse du rapport annuel d'activité 2024 de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A 75, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.**

Le Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance,

- du rapport d'activité de l'année 2024,
- du rapport d'analyse effectué par la mission de contrôle,
- de l'avis de la commission consultative des services publics locaux,
- de l'avis du comité de suivi,

Donne un avis favorable au rapport d'activité de l'année 2024 de la Délégation de Service Public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 du délégataire A75 Networks, joint en annexe.

À Mende, le 19/12/2025  
Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75  
Denis BERTRAND

**Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75**  
**Hôtel du Département**  
**Rue de La Rovère – BP 24**  
**48001 Mende Cedex**

## Avis du Comité de suivi

Le 19/12/2025 à 11 h 00, s'est tenu dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité de suivi du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 17/12/2025

Membres en exercice : 3

Participants à la réunion : 3

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère ;
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal ;
- Monsieur Vincent BALDACCHINO, représentant d'A75 Networks ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1413-1,

Vu l'article 28 de la convention d'affermage entre A75 Networks et le SMANA75 ,

Vu l'article 30 de la convention d'affermage entre A75 Networks et le SMANA75 ,

Vu la délibération n°8/2024 instituant le Comité de suivi,

### **OBJET : Présentation du rapport d'activité de l' année 2024**

Après avoir pris connaissance,

- du rapport d'activité de l'année 2024,
- du rapport d'analyse effectué par la mission de contrôle

Le comité de suivi prend acte de la transmission du rapport d'activité pour l'année 2024 par le délégataire et du rapport d'analyse effectué par la mission de contrôle et en vertu de l'article 28 de la convention d'affermage entre A75 Networks et le SMANA75 qui détermine la redevance pour mission de contrôle :

- à 20 812,08 € (Vingt mille huit cent douze euros et huit centimes ) au titre de l'année 2025 pour l'analyse du rapport d'activité 2024.

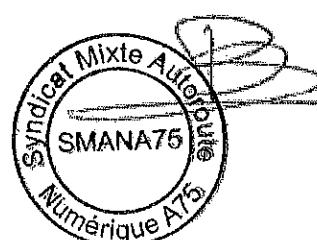
à Mende, le 19/12/2025  
les membres du Comité de suivi

Vincent Baldacchino

Jean-Jacques Monloubou

Denis Bertrand

Vincent BALDACCHINO



Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75  
 Hôtel du Département  
 Rue de La Rovère – BP 24  
 48001 Mende Cedex

### Avis de la commission consultative des services publics locaux

Le 19/12/2025 à 11h00, s'est tenue dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la commission des services publics locaux du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 17/11/2025

Étaient présents parmi les membres titulaires du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 :

*Denis BERTRAND*  
*JEAN JACQUES MONLOOBOU*

Étaient absents parmi les associations désignées :

Étaient également présents :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1413-1,

Vu la délibération n° 7/2024 instituant la commission consultative des services publics locaux,

#### OBJET : Présentation du rapport d'activité de l'année 2024

Après avoir pris connaissance,

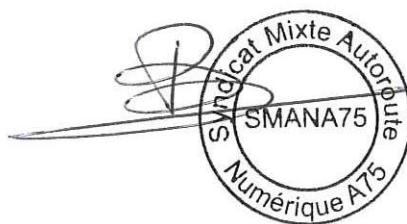
- du rapport d'activité de l'année 2024,
- du rapport d'analyse effectué par la mission de contrôle

Après en avoir délibéré, la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

1. Article unique : Émet un avis *favorable* sur le rapport d'activité de l'année 2024, *sous réserve de la fourniture des documents demandés.*

Cet avis sera communiqué au Comité syndical

à Mende, le 19/12/2025,  
 Les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux



## EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES THD

RAPPORT D'AUDIT DE LA SOCIETE A75 NETWORKS –

**.SMANA<sub>75</sub>**

Version	Date	Auteur	Modifications Apportées
V1	30/11/2025	CapHornier	Création du document

## TABLE DES MATIERES

Table des matières .....	2
Synthèses .....	4
A - Synthèse technique.....	4
B - Synthèse commerciale .....	5
C - Synthèse financière.....	6
1 - Synthèse du compte de résultat .....	6
2 - Synthèse du bilan.....	6
I - Objectifs et contexte du document.....	8
II - Rappel du contexte général .....	10
III - Vérification du respect par le Délégataire des règles en matière de Rapport d'activité .....	11
A – obligation legales .....	11
1 - Une appréciation sur la communication effective des éléments demandés est formulée.....	11
B - Obligation contractuelles .....	12
IV - Volet technique .....	13
A - Exploitation du Réseau .....	13
1 - Traitement des incidents.....	13
2 - Taux de disponibilité des équipements .....	13
B - Maintenance du Réseau .....	14
1 - Maintenance préventive du Réseau .....	14
2 - Opérations de vie du Réseau .....	14
V - Volet commercial .....	15
A - Evolution grille tarifaire .....	15
B - Evolution du portefeuille d'usagers .....	15
C - Analyse des prises de commandes, Raccordements et activations.....	15
1 - Prises de commandes FTTO .....	15
2 - Services commercialisés .....	15
3 - Raccordement et activation FTTO .....	16
D - Actions commerciales de l'exercice éoulé .....	16
E - Perspectives pour le prochain exercice .....	16
VI - Volet financier .....	17
A - Analyse du Compte de Résultat.....	17
1 - Présentation synthétique.....	18
2 - Analyse des revenus .....	18
3 - Analyse des charges.....	20
4 - Focus sur la comptabilité des charges d'exploitation .....	22
5 - Comparaison avec le plan d'affaires en vigueur.....	22
B - Inventaire des biens de la DSP, investissements et subventions.....	22

1 - Biens de retour.....	23
2 - Biens de reprise .....	23
3 - Biens propres .....	23
4 - Investissements .....	23
5 - Subventions .....	23
C - Analyse du Bilan de la société et de ses évolutions .....	24
1 - Présentation globale .....	24
2 - Concernant l'Actif .....	25
3 - Concernant le Passif.....	26
4 - Analyse de la structure du Bilan .....	27
5 - Quelques ratios de solvabilité et de rentabilité .....	28
6 - Comparaison avec le plan d'affaires en vigueur.....	29

## SYNTHESES

Dans l'ensemble, le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) de l'exercice 2024 remis par A75 Networks est incomplet et peu détaillé. De nombreux éléments doivent toujours faire l'objet de compléments de la part du Délégataire, notamment au travers d'annexes techniques et financières devant être communiquées sous format exploitable (Excel, Word). Il manque en particulier :

- Les procès-verbaux de visite relatifs aux opérations de maintenance préventive ;
- L'inventaire détaillé des biens de service (biens de retour, biens propres, biens de reprise) ;
- L'annexe 5 concernant l'ensemble des services actuellement fournis par A75 (signalée comme devant être jointe dans le RAD) ;
- Le volet financier, qui présente uniquement des données chiffrées sans justification ni éléments explicatifs.

### A - SYNTHESE TECHNIQUE

En 2024, le nombre de tickets d'incident remontés engageant la responsabilité du délégataire était de :

Typologie d'incident	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
FTTO - Services activés	5	0	-5	-100%
FTTO - Services passifs	0	3	3	S.O.
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>-2</b>	<b>-40%</b>

- **Aucun pour les services FTTO activés** (contre 5 en 2023) ;
- **3 pour les services FTTO passifs** (contre 0 en 2023).

Le taux de disponibilité moyen pour les services FTTO mesuré par le Délégataire sur le réseau est de **99,997%** en 2024 contre 99,983% en 2023.

Taux de disponibilité	2023	2024	Comparaison 2023/2024
Taux Général	99,9837%	99,9970%	0,0133%

Ce taux est satisfaisant vis-à-vis de l'engagement contractuel (cf. *Annexe 1.4 de la Convention de DSP : 99,85%*).

Le Délégataire transmet certains détails sur les opérations de maintenance préventive qu'il a réalisées courant 2024. Plusieurs points d'attention à ce sujet :

- Les opérations de maintenance préventive ne doivent pas uniquement porter sur les POP mais sur l'ensemble du réseau ;
- Il est attendu les PV liés à la réalisation de ces opérations.

**Ainsi, une demande de complément d'information va être envoyée au délégataire.**

## B - SYNTHESE COMMERCIALE

Le **bilan commercial de l'exercice 2024**, indique qu'il y a eu une évolution dans le nombre d'usagers du réseau. En effet, celui-ci est le suivant :

Parc usagers	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>-2</b>	<b>-13%</b>
<b>FTTO - Services activés</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>	<b>-13%</b>
<b>FTTO - Services passifs</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>	<b>-13%</b>

Le nombre d'usagers apparaît faible pour un réseau de ce type (moyenne habituellement constatée aux alentours de 15/20).

À la fin de l'exercice 2024, le nombre de clients finals par services FTTO diminue et se décompose comme suit :

Parc clients finals par service	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>67</b>	<b>-25</b>	<b>-27%</b>
<b>FTTO - Services activés</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>-16</b>	<b>-52%</b>
<b>FTTO - Services passifs</b>	<b>43</b>	<b>34</b>	<b>-9</b>	<b>-21%</b>
<b>FTTO - Contrats d'hébergement</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

- **15 clients** pour les services activés FTTO contre **31 clients** en 2023 (**-52%**) ;
- **34 clients** pour les services passifs FTTO contre **43 clients** en 2023, (**-21%**) ;
- **18 clients** pour les contrats d'hébergement, pareil que l'année 2023.

On constate une très forte baisse du nombre de clients sur cet exercice, baisse qui devra être justifiée par le délégataire. Cette tendance était déjà perceptible durant l'exercice 2023. La diminution observée est expliquée par le Délégataire de la manière suivante : « *On notera que les précédentes années ont été marquées par une reprise des bases commerciales de Covage, ancien propriétaire d'A75 Networks, et d'un nettoyage de celles-ci. Ainsi, un certain nombre de services qui étaient comptés de manière multiple ont été regroupés* ». **Une liste de solutions concrètes à mettre en œuvre va être demandée au délégataire.**

## C - SYNTHESE FINANCIERE

*A noter que cette partie du rapport du déléguétaire est très peu détaillée et ne contient que des chiffres sans justification ou explications des évolutions ce qui n'est pas satisfaisant.*

### 1 - SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT

	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>Recettes d'exploitation</b>				
Chiffres d'affaires nets	981 k€	773 k€	-208 k€	-21%
Production immobilisée	981 k€	773 k€	-208 k€	-21%
Transfert de charges	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Autres produits	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achat de matières premières et autres a	664 k€	556 k€	-108 k€	-16%
Autres achats et charges externes	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Impôts et taxes	629 k€	525 k€	-104 k€	-16%
Dotations	6 k€	2 k€	-4 k€	-68%
Autres charges	29 k€	29 k€	-1 k€	-2%
	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
<b>EBE</b>	346 k€	246 k€	-100 k€	-29%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	317 k€	218 k€	-99 k€	-31%
<b>Résultat Financier</b>	116 k€	148 k€	32 k€	28%
<b>Résultat Courant Avant Impôts</b>	433 k€	365 k€	-67 k€	-16%
<b>Résultat Exceptionnel</b>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
<b>IS</b>	108 k€	91 k€	-17 k€	-16%
<b>Résultat Net Comptable</b>	325 k€	274 k€	-51 k€	-16%

- Contrairement à l'exercice 2023, le **Chiffre d'Affaires (CA)** a baissé sur l'exercice 2024 (-208 k€, soit -21%) en raison de la forte baisse constatée du nombre de clients.
- Les **charges d'exploitation** ont, elles, baissé sur l'exercice 2024 (-108 k€, soit -16%). Dans le détail, cette baisse est principalement liée à la diminution de -104 k€ des « autres achats et charges externes » soit -16%.
- L'**EBE** se dégrade sur l'exercice 2024 à -100 k€, le faisant passer à 246 k€, cela confirme que, malgré la baisse de -29%, l'exploitation du réseau (hors investissement et financement) reste rentable, mais en baisse ;
- Le **Résultat d'Exploitation** quant à lui, se dégrade de -99 k€. Résultat de la baisse plus importante du chiffre d'affaires comparativement à la baisse des charges d'exploitation ;
- Le **Résultat Financier** continue de s'améliore sur la période (+32 k€). Les produits provenant principalement des intérêts liés aux opérations de cashpooling (intérêt de la trésorerie du Déléguétaire remontée à son groupe) ;
- In fine, le **Résultat Net Comptable** se dégrade sur l'exercice 2024 (-51 k€) après un redressement constaté en 2022 (+77 k€) puis en 2023 (+38 k€). Il convient toutefois de noter que le Résultat Net Comptable demeure positif.

### 2 - SYNTHESE DU BILAN

	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>150 k€</b>	<b>140 k€</b>	<b>-10 k€</b>	<b>-7%</b>
<b>Immobilisations brutes</b>	<b>1 158 k€</b>	<b>1 176 k€</b>	<b>18 k€</b>	<b>2%</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>1 008 k€</b>	<b>1 037 k€</b>	<b>29 k€</b>	<b>3%</b>
<b>Créances et acomptes</b>	<b>4 180 k€</b>	<b>4 398 k€</b>	<b>217 k€</b>	<b>5%</b>
<b>Disponibilités et valeurs mobilières</b>	<b>385 k€</b>	<b>80 k€</b>	<b>-304 k€</b>	<b>-79%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 715 k€</b>	<b>4 618 k€</b>	<b>-97 k€</b>	<b>-2%</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>	<b>987 k€</b>	<b>1 260 k€</b>	<b>274 k€</b>	<b>28%</b>
<b>dont Capital social</b>	<b>150 k€</b>	<b>150 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>dont Réserve légale</b>	<b>15 k€</b>	<b>15 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>dont Report à nouveau</b>	<b>497 k€</b>	<b>822 k€</b>	<b>325 k€</b>	<b>65%</b>
<b>dont Résultat de l'exercice</b>	<b>325 k€</b>	<b>274 k€</b>	<b>-51 k€</b>	<b>-16%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1,3 k€</b>	<b>1,3 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>Dettes</b>	<b>1 877 k€</b>	<b>1 806 k€</b>	<b>-71 k€</b>	<b>-4%</b>
<b>dont Compte(s) Courant(s) d'Associé(s)</b>	<b>199 k€</b>	<b>265 k€</b>	<b>66 k€</b>	<b>33%</b>
<b>dont Dettes fournisseurs</b>	<b>572 k€</b>	<b>382 k€</b>	<b>-190 k€</b>	<b>-33%</b>
<b>dont Dettes fiscales et sociales</b>	<b>269 k€</b>	<b>300 k€</b>	<b>31 k€</b>	<b>12%</b>
<b>dont Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>0 k€</b>	<b>22 k€</b>	<b>22 k€</b>	<b>S.O.</b>
<b>dont Autres dettes</b>	<b>837 k€</b>	<b>837 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 849 k€</b>	<b>1 550 k€</b>	<b>-300 k€</b>	<b>-16%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 715 k€</b>	<b>4 618 k€</b>	<b>-97 k€</b>	<b>-2%</b>

On constate ainsi :

- La baisse des **immobilisations nettes**. Dû à une croissance plus importante des amortissements cumulés que les immobilisations brutes. Cela est à mettre en lien notamment avec une commercialisation en baisse et à l'absence de nouveaux raccordements en 2024 ;
- Une baisse des **Créances et Acomptes** ventilés comme suit :

Détails créances et acomptes	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
Créances clients	1 571 k€	1 629 k€	58 k€	4%
Fournisseurs débiteurs	28 k€	5 k€	-23 k€	-82%
Créances TVA	102 k€	0 k€	-102 k€	-100%
CC vis-à-vis d'XP Fibre	2 479 k€	2 627 k€	148 k€	6%
Disponibilités	385 k€	0 k€	-385 k€	-100%
Autres créances	0 k€	137 k€	137 k€	S.O.
<b>TOTAL créances et acomptes</b>	<b>4 565 k€</b>	<b>4 398 k€</b>	<b>-167 k€</b>	<b>-4%</b>

En 2024, les Créesances et Acomptes enregistrent une baisse globale de -167 k€ (-4%), mais cette évolution masque des mouvements très hétérogènes selon les postes. On constate tout d'abord une augmentation des créances clients de +58 k€, soit +4%, traduisant une légère hausse de l'activité facturée, mais non encore encaissée. De même, les créances liées au compte courant vis-à-vis d'XP Fibre augmentent de +148 k€ (+6%). Cette évolution confirme la poursuite du mécanisme largement évoqué par le délégataire, consistant à remonter l'excédent de trésorerie au niveau de la société-mère afin de limiter les charges financières supportées par A75 Networks au titre de la rémunération des CCA. Ce procédé contribue également à une optimisation de la trésorerie consolidée du groupe à moindre coût. Enfin, on observe l'apparition en 2024 d'autres créances pour 137 k€, poste qui n'existe pas l'année précédente.

- Les **capitaux propres** progressent fortement sur l'exercice, passant de 987 k€ à 1 260 k€, soit une hausse de +274 k€ (+28%). Cette augmentation est principalement liée au report à nouveau, qui grimpe de 497 k€ à 822 k€ (+325 k€, soit +65%), témoignant d'une accumulation des résultats antérieurs non distribués. En revanche, le résultat de l'exercice diminue légèrement, passant de 325 k€ à 274 k€, soit une variation de -16%, tout en restant positif.
- À contrario, les **comptes courants d'associés** augmentent sensiblement, passant de 199 k€ à 265 k€, soit +66 k€ (+33%).

- Les **produits constatés d'avance**, correspondant aux produits des cofinancements FttO, diminuent sur l'exercice 2024 (-300 k€ soit -16%). Cela s'explique par la reprise en CA de ceux-ci et l'absence de nouvelle contractualisation courant 2024. Dans le fichier « Annexe 2 - Tableaux financiers 2024 A75 » fourni par le Délégataire, les informations détaillées de ces PCA **confirment qu'aucune nouvelle vente d'IRU ne s'est faite depuis 2021.**

## I - OBJECTIFS ET CONTEXTE DU DOCUMENT

Ce rapport a été établi à partir de l'examen du Rapport Annuel du Déléguétaire (RAD) 2024 de la société *ad hoc* A75 Networks.

Nos analyses se basent sur les éléments fournis dans le RAD et ses Annexes.

Nous ferons état de la réponse aux obligations légales et contractuelles du Déléguétaire en matière de rapport annuel, une analyse de l'exploitation technique du Réseau, de sa commercialisation, ainsi que de l'état financier de la société *ad hoc*.

Cet envoi s'inscrit dans le cadre du contrôle du Déléguétaire conformément à l'Article 29 du Contrat de DSP qui décrit les éléments à fournir.

Nous listerons les éléments manquants, le cas échéant dans la suite du présent document.

## II - RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

Le **12 avril 2020** (date de notification), le Syndicat Mixte Aménagement Numérique Autoroute 75 (SMANA75) et Covage, à travers sa filiale A75 Networks, ont signé une Convention de Délégation de Service Public (DSP) type Affermage relative à l'exploitation technique et la commercialisation du Réseau bordant l'autoroute A75.

Pour rappel, un premier contrat de DSP, qui devait prendre fin en avril 2019, a été prolongé d'un an pour se terminer en 2020.

En matière d'exploitation technique, les missions confiées par le SMANA75 au Délégataire sont les suivantes (cf. Article 2.2 du Contrat de DSP) :

- Entretien, maintenance, amélioration des ouvrages, matériels et équipements constitutifs du Réseau
- Définition du catalogue de service
- Commercialisation des services actifs et passifs
- Signature des conventions avec les opérateurs
- Facturation des clients
- Réalisation des raccordements clients pour le compte des usagers du Réseau
- Renouvellement des parties de l'infrastructure et des équipements obsolètes

En matière de commercialisation, les missions confiées par le SMANA75 au Délégataire sont les suivantes (cf. Article 2.3 du Contrat de DSP) :

Le Réseau objet de la DSP est exploité par la société *ad hoc* dédiée au projet, A75 Networks à ses risques et périls, sur le périmètre de la Délégation.

Cette dernière est détenue à 100 % par la société XpFibre : l'opération de changement d'actionnariat a officiellement été entérinée le 8 décembre 2020.

Cette analyse a été établie à partir du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) 2024, remis par le Délégataire le 1<sup>er</sup> juin 2025, à la date prévue contractuellement du 1<sup>er</sup> juin (cf. Article 29.1 du Contrat de DSP). Il était accompagné du rapport des Commissaires Aux Comptes (CAC).

### III - VERIFICATION DU RESPECT PAR LE DELEGATAIRE DES REGLES EN MATIERE DE RAPPORT D'ACTIVITE

#### A – OBLIGATION LEGALES

Le Délégataire est tenu de fournir divers documents dans plusieurs cadres légaux : la législation ainsi que par son Contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Nous rappelons que les règles concernant les Rapports Annuels des Délégataires (RAD) sont définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

#### 1 - UNE APPRECIATION SUR LA COMMUNICATION EFFECTIVE DES ELEMENTS DEMANDES EST FORMULEE.

Les éléments en orange signifient qu'ils sont trop peu détaillés, ceux en rouge sont manquants :

Obligations légales du déléataire en termes de Rapport Annuel	SMANA75 2024
<b>I. - Les données comptables suivantes :</b>	
a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure	Fourni
b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée	Partiellement fourni, uniquement les données chiffrées sans justif.
c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat	Fourni
d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité	Partiellement fourni
e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation	Fourni
f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles	Non fourni
g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué	Non fourni
h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public	N/A
<b>II. - L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le déléataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le déléataire ou demandés par le déléitant et définis par voie contractuelle.</b>	
<b>III. - L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation."</b>	
	Partiellement fourni

Globalement, la majorité des éléments attendus dans cette liste a été soit livrée que de façon très sommaire sans détailler les évolutions constatées soit n'a pas été livrée.

## B - OBLIGATION CONTRACTUELLES

**Obligations contractuelles du déléataire en termes de Rapport Annuel  
(Cf. Article 29 de la Convention de DSP)**

**SMANA75  
2024**

**Volet technique :**

**Travaux neufs**

Travaux de renouvellements effectués	N/A
Travaux de branchements et extensions particulières	N/A
Dépenses réelles et sommes facturées	Fourni
Travaux de modernisation	N/A
Journal des pannes et des interventions par le Déléataire, par opération - individualisée et en cumulé par nature	Fourni
Plan de réseau logique et physique mis à jour	Non Fourni

**Exploitation**

Travaux d'entretien	Non Fourni
Travaux de modernisation	Non Fourni
Journal des pannes et des interventions par le Déléataire par nature et en cumulé	Fourni
Statistiques de disponibilité du réseau	Fourni
Matrices de trafic écoulé par point d'interconnexion et par type de service	Non Fournie

**Perspectives d'évolutions**

Nombre d'usagers	Non Fournie
Services proposés	Non Fournie

On constate au contraire que le Déléataire ne respecte que très partiellement ses engagements contractuels au titre de la livraison de son rapport annuel.

## IV - VOLET TECHNIQUE

### A - EXPLOITATION DU RESEAU

#### 1 - TRAITEMENT DES INCIDENTS

Le Délégué indiqué dans son rapport qu'au cours de l'exercice 2024, le nombre de tickets d'incident remontés engageant sa responsabilité était de :

Typologie d'incident	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
FTTO - Services activés	5	0	-5	-100%
FTTO - Services passifs	0	3	3	S.O.
Total	5	3	-2	-40%

- Aucun pour les services FTTO activés** (contre 5 en 2023) ;
- 3 pour les services FTTO passifs** (contre 0 en 2023).

Le volume global est ainsi en baisse par rapport à l'année dernière. Ce qui est cohérent avec la baisse constatée du nombre de clients. Par ailleurs le volume est à un niveau acceptable pour un réseau de cette envergure. L'ensemble de ces tickets concerne des coupures de service et défaut énergie sur site.

La liste des tickets d'incidents avec leur durée moyenne de rétablissement est indiquée dans le rapport. 2 tickets sur 3 n'ont pas respecté la GTR de 4 heures. Un dépassant de 1h30, et le second de 3h20 à la suite d'une coupure.

#### 2 - TAUX DE DISPONIBILITE DES EQUIPEMENTS

Le taux de disponibilité du Réseau correspond au rapport entre le temps cumulé des pannes et le temps total cumulé de fonctionnement. Ce dernier est de **99,997%** en 2024 contre 99,983% en 2023.

Taux de disponibilité	2023	2024	Comparaison 2023/2024
Taux Général	99,9837%	99,9970%	0,0133%

Ce taux est **supérieur à l'engagement contractuel de 99,85%** (cf. Annexe 1.4 de la Convention de DSP).

## B - MAINTENANCE DU RESEAU

### 1 - MAINTENANCE PREVENTIVE DU RESEAU

Le Délégué transmet certains détails sur les opérations de maintenance préventive qu'il a réalisées courant 2023. Plusieurs points d'attention à ce sujet :

- Les opérations de maintenance préventive ne doivent pas uniquement porter sur les POP mais sur l'ensemble du réseau ;
- Il est attendu les PV liés à la réalisation de ces opérations.

**Ainsi, une demande de complément d'information sera envoyée au Délégué.** À noter que, si ces opérations sont réalisées par des sous-traitants, il appartient au Délégué de leur réclamer les éléments nécessaires afin de nous les transmettre.

### 2 - OPERATIONS DE VIE DU RESEAU

Le Délégué indique avoir traité 5 consultations relatives à des Déclarations de projet de Travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage ou des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) par l'exécutant des travaux. De plus, il transmet également un tableau récapitulatif précisant le type de demande.

PROPRIETAIRE	CONCERNE				
	DICT	DT	DT_DICT	ART_2	ATU
DSP A75_NETWORKS	2	1	2		

## V - VOLET COMMERCIAL

### A - EVOLUTION GRILLE TARIFAIRES

Il n'est pas indiqué que le Délégataire a procédé à une évolution de la grille tarifaire en 2024. Celle en vigueur en 2023 est donc toujours en vigueur à fin exercice 2024.

### B - EVOLUTION DU PORTEFEUILLE D'USAGERS

Au titre de l'exercice 2024, le Délégataire recense 12 opérateurs-usagers présents sur le réseau. Il est également à noter que, sur la période 2023-2024, les opérateurs Auxo et Net Aveyron SAS n'ont pas maintenu leur présence sur le réseau.

#### SERVICES ACTIVÉS

- ADISTA (RMI)
- ALLIANCE TRES HAUT DEBIT
- LINKT
- LUXNETWORK
- SFR
- TUTOR
- XPFIBRE.CVN
- AUXO

#### SERVICES PASSIFS

- ALLIANCE TRES HAUT DEBIT
- BOUYGUES TELECOM
- COMMUNAUTÉ AGGLO BEZIERS M.
- FREE
- HERAULT TELECOM
- SIPARTECH
- XPFIBRE.CVN
- NET AVEYRON SAS

Nous constatons que les deux opérateurs-usagers Alliance THD et XpFibre.CVN proposent des services actifs et passifs.

### C - ANALYSE DES PRISES DE COMMANDES, RACCORDEMENTS ET ACTIVATIONS

#### 1 - PRISES DE COMMANDES FTTO

Pour les prises de commandes FTTO réalisées sur l'année 2024, elles sont **nulles**, comme en 2023, démontrant un faible effort de commercialisation sur la DSP.

**Cet exercice n'est donc pas satisfaisant sur le plan commercial à ce stade de la DSP.** Comme pour l'exercice précédent, le Délégataire justifie cet écart par une correction de la base clients : « *certaines contrats précédemment comptabilisés en IRU ou en Loc FON étaient en réalité des contrats d'hébergement* ».

#### 2 - SERVICES COMMERCIALISÉS

Le Délégataire fournit une volumétrie de clients finals par type de commande passée dans son RAD. **À la fin de l'exercice 2024**, le nombre de clients finals atteint 67 contre 92 en 2023, et se décompose comme suit :

Parc clients finals par service	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>67</b>	<b>-25</b>	<b>-27%</b>
<b>FTTO - Services activés</b>	31	15	-16	-52%
<b>FTTO - Services passifs</b>	43	34	-9	-21%
<b>FTTO - Contrats d'hébergement</b>	18	18	0	0%

On constate une très forte baisse du nombre de clients sur cet exercice, baisse qui devra être justifiée par le déléataire. **Cette tendance était déjà perceptible durant l'exercice 2023.** La diminution observée est expliquée par le Déléataire de la manière suivante : « *On notera que les précédentes années ont été marquées par une reprise des bases commerciales de Covage, ancien propriétaire d'A75 Networks, et d'un nettoyage de celles-ci. Ainsi, un certain nombre de services qui étaient comptés de manière multiple ont été regroupés* ». **Une liste de solutions concrètes à mettre en œuvre va être demandée au déléataire.**

### 3 - RACCORDEMENT ET ACTIVATION FTTO

En 2024 (comme 2023), et en conséquence de l'absence de prises de commandes, le Déléataire indique ne pas avoir procédé à des raccordements ou des activations FTTO. Cela est en accord avec le nombre de clients en matière d'offre activée ou passifs qui s'est réduit en 2023. Le Déléataire indique également ne pas avoir « *procédé à de nouvelles mises en service de liens* ».

### D - ACTIONS COMMERCIALES DE L'EXERCICE ECOULE

**Le Délétaire n'indique aucune action commerciale réalisée au titre de l'exercice 2023 dans son rapport.**

### E - PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

Le Délétaire ne rapporte aucune action commerciale au titre de l'exercice 2025, en précisant que A75 Networks subit une forte concurrence des RIP 2G et des réseaux FTTH en zone AMII, dont le déploiement progressif affecte directement l'attractivité des services FTTO activés et FON.

Des échanges ont été engagés par le Délétaire en 2024 avec plusieurs opérateurs pour la vente de services FON sur ce linéaire, et se poursuivent début 2025.

## VI - VOLET FINANCIER

### A - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Le **Compte de Résultat (CR)** a pour vocation de présenter les performances d'une société au cours d'un exercice comptable. Ce document présente l'ensemble des produits et des charges d'une société pour en ressortir le **Résultat Net Comptable (RNC)** qui correspond aux bénéfices et/ou pertes de la société au cours de l'exercice comptable.

Le CR comporte plusieurs postes s'articulant de la manière suivante :

Recettes d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les recettes d'exploitation correspondent à l'intégralité des produits de la société au cours de l'exercice comptable : elles comportent principalement le Chiffre d'Affaires (CA) de la société et les autres produits directement liés à l'exploitation.</li> </ul>
Charges d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les charges d'exploitation correspondent aux charges liées à l'exploitation d'une société : elles prennent notamment en compte les frais de personnel, les charges sociales, les impôts/taxes (autres que l'impôt sur les sociétés) et les charges liées à l'activité elle-même (frais de maintenance, achat de matières premières ...).</li> </ul>
Excédent Brut d'Exploitation (EBE ou EBITDA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'EBE (ou EBITDA) se calcule en réalisant la différence entre les recettes et les charges d'exploitation : cet indicateur permet de visualiser la rentabilité de l'activité d'une société par son simple système de production.</li> </ul>
Résultat d'Exploitation (REX)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le REX correspond à l'EBE auquel on a soustrait les amortissements des biens immobilisés de la société, les provisions et les reprises sur amortissements (ici il s'agit de l'amortissement de la subvention d'investissement) : cet indicateur mesure ainsi la performance économique des facteurs de production d'une société.</li> </ul>
Résultat Financier (RF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le RF exprime le résultat réalisé par une société en fonction de sa situation financière : ici, le RF est principalement constitué du remboursement des intérêts des comptes courants associé de la société délégataire.</li> </ul>
Résultat Courant Avant Impôts (RCAI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le RCAI correspond au REX auquel sont ajoutés les résultats financier et exceptionnel : il correspond ainsi aux bénéfices/pertes générés par la société avant l'imputation d'un éventuel Impôt sur les Sociétés (IS).</li> </ul>
Résultat Exceptionnel (REX)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le REX correspond aux revenus et charges qui ont un caractère non récurrent.</li> </ul>
Résultat Net Comptable (RNC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le RNC est simplement la différence entre le RCAI et l'IS : il détermine les bénéfices ou les pertes de la société au cours de l'exercice comptable.</li> </ul>

## 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>Recettes d'exploitation</b>				
Chiffres d'affaires nets	981 k€	773 k€	-208 k€	-21%
Production immobilisée	981 k€	773 k€	-208 k€	-21%
Transfert de charges	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Autres produits	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achat de matières premières et autres a	664 k€	556 k€	-108 k€	-16%
Autres achats et charges externes	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Impôts et taxes	629 k€	525 k€	-104 k€	-16%
Dotations	6 k€	2 k€	-4 k€	-68%
Autres charges	29 k€	29 k€	-1 k€	-2%
<b>EBC</b>	346 k€	246 k€	-100 k€	-29%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	317 k€	218 k€	-99 k€	-31%
<b>Résultat Financier</b>	116 k€	148 k€	32 k€	28%
<b>Résultat Courant Avant Impôts</b>	433 k€	365 k€	-67 k€	-16%
<b>Résultat Exceptionnel</b>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
<b>IS</b>	108 k€	91 k€	-17 k€	-16%
<b>Résultat Net Comptable</b>	325 k€	274 k€	-51 k€	-16%

Sur la période 2023-2024 :

- Le **Chiffre d'Affaires (CA)** a fortement baissé sur l'exercice 2024 (-208 k€, soit -21% en lien avec la baisse constatée du nombre de clients) ;
- Les **charges d'exploitation** ont, elles, baissé sur l'exercice 2024 (-108 k€, soit -16%). Dans le détail, principalement, les « autres achats et charges externes » baissent de -104 k€ soit -16% ;
- L'**EBC** se dégrade ainsi sur l'exercice 2024 à -100 k€, le faisant passer à 246 k€ : l'EBC étant toujours positif confirme le fait que l'exploitation du réseau (hors investissement et financement) reste rentable malgré cette baisse ;
- Le **Résultat d'Exploitation** quant à lui, baisse de -99 k€. Résultat de la décroissance plus importante du chiffre d'affaires malgré la réduction des charges d'exploitation ;
- Le **Résultat Financier** quant à lui, continue de s'améliorer sur la période (+35 k€). Les produits provenant principalement des intérêts liés aux opérations de cashpooling ;
- Bien que le **Résultat Net Comptable** demeure positif sur l'exercice 2024, il enregistre une dégradation de -51 k€, marquant un changement de tendance après les améliorations constatées en 2022 et 2023.

## 2 - ANALYSE DES REVENUS

Le Délégué fournit le détail des revenus issus de la comptabilité analytique.

	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	<b>981 k€</b>	<b>773 k€</b>	<b>-208 k€</b>	<b>-21%</b>
B2B FTTE	180 k€	47 k€	-134 k€	-74%
IRU	<b>298 k€</b>	<b>300 k€</b>	2 k€	1%
Loc Fon	226 k€	194 k€	-32 k€	-14%
Maintenance	<b>207 k€</b>	<b>148 k€</b>	-60 k€	-29%
Autres	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Hébergement	<b>107 k€</b>	<b>73 k€</b>	-34 k€	-32%
Lan to Lan	-38 k€	0 k€	38 k€	100%
Hébergement NRO	<b>0 k€</b>	<b>12 k€</b>	12 k€	S.O.

Les revenus sur l'exercice atteignent **773 k€** et présentent une **diminution de -21%** par rapport à l'exercice précédent (**981 k€, soit -208 k€**). Cet affaiblissement du chiffre d'affaires ne se répartit pas uniformément.

Le chiffre d'affaires du segment B2B FttE est en nette diminution sur l'exercice 2024, tout comme le segment Location FON, maintenance et enfin hébergement qui enregistrent respectivement des reculs de **-134 k€, -32 k€, -60 k€ et -34 k€** soit une récession de **-74%, -14%, -29% et -32%**.

Ce manque à gagner, même si insuffisant, est légèrement compensé par les ressources générées par les IRU et l'hébergement NRO. En effet :

- Le chiffre d'affaires lié aux IRU est au même niveau que l'exercice 2023 : une légère augmentation de +2 k€ ;
- Le premier chiffre d'affaires lié à l'hébergement NRO à hauteur de +12 k€.

Globalement les chiffres sont en baisse et reflètent l'évolution du nombre de clients, qui lui est également en forte baisse. Comme mentionné précédemment, le Déléguétaire a procédé à une mise à jour de sa base clients, certains ayant été comptabilisés en double en 2023, comme c'était déjà le cas en 2022.

### 3 - ANALYSE DES CHARGES

Les charges de la société *ad hoc* A75 Networks s'élèvent à **528 k€ à la fin de l'exercice 2024**, soit une **baisse de -108 k€ (-17%)** par rapport à l'exercice 2023.

	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>Charges d'exploitation annuelles</b>				
<b>Couts réseaux</b>				
Maintenance des prises	636 k€	528 k€	-108 k€	-17%
IBLO Transport	239 k€	242 k€	3 k€	1%
ORANGE	0 k€	3 k€	3 k€	S.O.
Autres (variables)	3 k€	5 k€	3 k€	100%
NRO maintenance	157 k€	142 k€	-15 k€	-9%
Réseau IT	1 k€	0 k€	-1 k€	-100%
NRO/POP-Energie	40 k€	40 k€	1 k€	1%
Autres (fixes)	7 k€	21 k€	14 k€	200%
<b>Couts administratifs</b>				
Personnel / Assistance administrative	30 k€	31 k€	1 k€	3%
Taxes	203 k€	197 k€	-6 k€	-3%
Assurances	162 k€	162 k€	0 k€	0%
Audit and accounting	6 k€	2 k€	-4 k€	-67%
Bank fees	5 k€	3 k€	-2 k€	-40%
Frais de contrôle	6 k€	8 k€	2 k€	33%
Autres	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
<b>Redevance affermage</b>	23 k€	21 k€	-2 k€	-9%
	1 k€	1 k€	0 k€	0%
	194 k€	89 k€	-105 k€	-54%

#### (1) COUT RESEAU

Les **coûts réseaux** subissent une légère hausse (+1%) et s'établissent à **242 k€ en 2024**, soit +3 k€ par rapport à 2023.

Pour rappel, le Délégué avait indiqué, en 2022, que l'exercice 2022 avait fait l'objet d'une baisse temporaire du montant des charges, liée à une diminution des actions de maintenances préventives. Pour autant, il indique que celles-ci reviendront à un niveau similaire à ceux de 2021 en 2023. Ce point devra donc être contrôlé lors de l'analyse du prochain exercice.

Toutefois, la moyenne des charges constatées en 2020 et 2021 s'élève à 97k€. Aussi, le niveau de charges pour cet exercice 2024 apparaît très élevé, comparable à celui de l'année 2023.

Dans le détail, on constate que le poste Energie est en forte hausse (+14 k€), en lien avec les augmentations constatées au niveau national.

#### (2) COUTS ADMINISTRATIFS

Ces coûts sont en baisse (-3%) du fait majoritairement du retour au niveau contractuel des frais de contrôle.

#### (3) FOCUS SUR LES REDEVANCES

La redevance comprend **2 parties** :

- **Une partie fixe** : montant de 135 k€ HT à verser sur la durée de la Convention de DSP, soit pendant 10 ans, indexée à un taux de 1 % par an ;
- **Une partie variable** : montant hors taxes égal à 25 % de la différence entre le Chiffre d’Affaires (CA) de l’année N (hors frais d'accès et frais de raccordement) et le chiffre d'affaires de référence, entendu comme le chiffre d'affaires du dernier exercice clos à la date de prise d'effet de la Convention de DSP (ici : CA 2019 = 992 k€). Pour rappel, le CA 2024 s'élève à 773 k€ d'après le rapport CAC 2024.

**Soit une redevance d'affermage devant s'élever à 140,5 k€ au titre de l'exercice 2024, se décomposant comme suit :**

- **Une partie fixe égale à 140,5 k€** ;
- **Une partie variable 2024 nulle** :  $25\% \times (773 \text{ k€} - 992 \text{ k€}) = 25\% \times (-219 \text{ k€}) < 0 \text{ k€}$ .

Le Délégataire indique dans son RAD 2024 avoir versé 89 k€ de redevance pour l'exercice 2024.

En réalité, le montant de redevance dû pour 2024 était de 140,5 k€. Toutefois, le Délégataire avait, l'année précédente, versé 55 k€ de plus que le montant attendu. Pour corriger ce trop-perçu, il n'a versé que 89 k€ en 2024 ( $140,5 \text{ k€} - 55 \text{ k€} = 85 \text{ k€}$ ). Ainsi, après compensation, il subsiste un écart de +3,5 k€ en faveur de la Collectivité correspondant au trop versé de l'année précédente.

#### (4) FOCUS SUR LA CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE (RMF)

La clause de Retour à Meilleure Fortune s'applique dès lors que ces 3 conditions suivantes sont remplies pour une année N :

- L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de l'année N est positif ;
- L'EBE cumulé constaté en année N, depuis la date d'entrée en vigueur du Contrat de DSP jusqu'à l'exercice N est positif ;
- Le montant de la redevance variable mentionnée à **l'Article 22.2** de la Convention de DSP de l'année N est supérieur ou égal au montant prévisionnel inscrit dans le plan d'affaires en Annexe 2.2 pour la même année.

**Seules 2 des 3 conditions semblent réunies, s'agissant du déclenchement de la clause de RMF au titre de l'exercice 2024, en effet :**

- EBE 2024 = 246 k€ > 0 k€ ;
- EBE cumulé constaté 2024, depuis la date d'entrée en vigueur du Contrat de DSP (soit depuis 2020) = 1 880 k€ > 415 k€ ;
- La redevance variable est inférieure au montant prévisionnel (77 k€). Cette condition n'est pas respectée.

**Ainsi, la clause ne peut s'appliquer pour cet exercice.**

#### (5) FOCUS SUR LES FRAIS DE CONTROLE

Le Délégataire verse annuellement une **reddition de contrôle pour participer aux dépenses de contrôle d'exécution de la Convention** engagées par le Délégant à hauteur de 20 k€ HT, indexée à un taux de 1 % par an et versée au plus tard le 31 mars de chaque exercice.

Dans son RAD 2024, le Délégataire indique avoir versé un montant de 23 k€ de frais de contrôle, conformes aux dispositions contractuelles.

#### 4 - FOCUS SUR LA COMPTABILITE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Il existe un écart sur la comptabilisation des charges d'exploitation entre la **comptabilité sociale (rapport CAC)** et la **comptabilité analytique (RAD)** :

	2023	2024
<b>COMPTABILITÉ SOCIALE (CS)</b>	317 k€	218 k€
<b>COMPTABILITÉ ANALYTIQUE (CA)</b>	344 k€	245 k€
<b>ÉCART CS - CA</b>	-28 k€	-28 k€

Cet écart correspond à la non-intégration des montants des dotations aux amortissements et aux provisions, non comptabilisés dans la comptabilité analytique.

#### 5 - COMPARAISON AVEC LE PLAN D'AFFAIRES EN VIGUEUR

Le tableau ci-après permet d'**établir une comparaison entre le Compte de Résultat (CR) réalisé par le Délégataire sur l'exercice 2024 avec le CR prévisionnel du plan d'affaires en vigueur** :

	Prév. 2024	2024	Comparaison Prév. 2024/ réalisé 2024	Écart Prév. 2024/ réalisé 2024 en %
<b>Recettes d'exploitation</b>	1 015 k€	773 k€	-242 k€	-24%
<b>Charges d'exploitation</b>	910 k€	556 k€	-355 k€	-39%
<b>EBE</b>	105 k€	246 k€	141 k€	134%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	60 k€	218 k€	158 k€	263%
<b>Résultat Financier</b>	1 k€	148 k€	147 k€	13250%
<b>Résultat Courant Avant Impôts</b>	61 k€	365 k€	304 k€	498%
<b>Résultat Exceptionnel</b>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
<b>IS</b>	15 k€	91 k€	77 k€	521%
<b>Résultat Net Comptable</b>	46 k€	274 k€	228 k€	491%

L'analyse comparative 2024 fait apparaître des écarts entre le plan d'affaires prévisionnel et la comptabilité sociale :

- **Sur les recettes d'exploitation** : le Réseau est commercialisé au-dessous de ce qui était initialement prévu ;
- **Sur les charges d'exploitation** : l'augmentation du Réseau est sous-dimensionnée par rapport à ce qui était initialement prévu ;
- **En matière de Résultat : Exploitation / Financier / Courant Avant Impôts / Net Comptable**.

Les résultats étant ainsi supérieurs au prévisionnel, cela vient bien abonder dans le sens d'un potentiel déclenchement de la clause RMF.

B - INVENTAIRE DES BIENS DE LA DSP, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS

Les biens sont contractuellement répartis selon **trois grandes catégories** (cf. Art. 18 Contrat DSP) :

L'ensemble des biens entrant dans la composition du patrimoine de la DSP (inventaire) a été transmis par le déléataire. Les biens sont contractuellement répartis selon trois grandes catégories :

- Les biens de retour ;
- Les biens de reprise ;
- Les biens propres.

**L'inventaire des biens pour le réseau existant est attendu de la part du Déléataire dans les meilleurs délais.**

## 1 - BIENS DE RETOUR

Il s'agit de **biens constitutifs du Réseau réalisés ou acquis par le Déléataire, revêtant la qualification de biens de retour (modalité de lissage sur la durée du contrat)** : ils sont remis à titre gratuit à la fin de la Convention en état de bon fonctionnement. Le Déléataire comptabilise en qualité de biens de retour les **matériels et ouvrages nécessaires à l'exploitation du service**.

## 2 - BIENS DE REPRISE

Il s'agit des **biens dont la reprise par l'Autorité Délégante est facultative en fin de contrat et pour laquelle le Déléataire sera indemnisé**.

## 3 - BIENS PROPRES

Il s'agit des **biens appartenant au Déléataire et restant à sa charge**.

## 4 - INVESTISSEMENTS

**En matière d'investissements dits complémentaires**, aucune réalisation n'a été signalée par le Déléataire au titre de l'exercice 2024.

De même, aucun **investissement dit de premier établissement (IPE)** n'a été réalisé au cours de cet exercice.

## 5 - SUBVENTIONS

Aucune subvention n'a été perçue par le Déléataire depuis le début du Contrat de DSP.

## C - ANALYSE DU BILAN DE LA SOCIETE ET DE SES EVOLUTIONS

### 1 - PRESENTATION GLOBALE

Le **Bilan Comptable** représente la situation patrimoniale de la société à la fin de son exercice. Ce tableau représente ce que la société possède, **Actif**, et ce qu'elle doit, **Passif**.

Ainsi, la partie « **Actif** » regroupe les postes suivants :

#### Immobilisations nettes

- Il s'agit de la différence entre la **valeur brute** des immobilisations réalisées et leurs **amortissements** (valeurs brutes et amorties des immobilisations apparentes pour une meilleure compréhension)

#### Créances et acomptes

- Correspondent à la valeur des prestations réalisées par le Délégataire qui n'ont pas encore été rémunérées par ses clients
- Comptes courants associé** : il s'agit d'un placement de trésorerie de la société *ad hoc* auprès de sa maison-mère, la rémunération de ce placement constituant majoritairement les produits financiers inscrites au compte de résultat

#### Disponibilités et valeurs mobilières

- Correspondent aux sommes dont la société dispose du fait de l'exploitation de ses exercices précédents

#### Charges constatées d'avance

- Correspondent aux charges/services payés par la société avant leur livraison/exécution

De la même manière, la partie « **Passif** » regroupe les postes suivants :

#### Capitaux propres

- Ressources financières, hors dettes, que possède la société
- Capital social**, soit les sommes d'argent apportées par les associés/actionnaires de la société
- Report à nouveau**, c'est à dire le déficit d'exploitation de la société reporté d'année en année
- Résultat de l'exercice**, soit le résultat net tel que défini dans le compte de résultat
- Subvention d'investissement** amortie versée par le Délégant au Délégataire

#### Dettes

- Servent à financer l'actif, mais que le Délégataire doit veiller à rembourser avant la fin de la délégation
- Comptes courants associé** : il s'agit d'un emprunt que la société *ad hoc* contracte auprès de sa maison-mère, la rémunération de cet emprunt constituant majoritairement les charges financières de la société inscrites au compte de résultat
- Dettes fournisseurs** : il s'agit des biens et services réceptionnés par la société et dont le paiement auprès du fournisseur n'a pas encore été réalisé à la fin de l'exercice
- Dettes fiscales et sociales** : impôts et taxes dûs par le Délégataire et n'ayant pas encore été réglés à la fin de l'exercice étudié
- Dettes diverses** : dettes de la société, leur détail n'étant pas fourni dans le rapport annuel

#### Produits constatés d'avance

- Correspondent aux services/productions pour lesquels la société a été rémunérée, mais qu'elle n'a pas encore livrés, ainsi qu'à la valeur non amortie des sommes encaissées lors de la vente de contrat d'IRUs

Le tableau ci-dessous montre les **évolutions du bilan d'A75 Networks sur les exercices 2023 et 2024** :

	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>150 k€</b>	<b>140 k€</b>	<b>-10 k€</b>	<b>-7%</b>
<b>Immobilisations brutes</b>	<b>1 158 k€</b>	<b>1 176 k€</b>	<b>18 k€</b>	<b>2%</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>1 008 k€</b>	<b>1 037 k€</b>	<b>29 k€</b>	<b>3%</b>
<b>Créances et acomptes</b>	<b>4 180 k€</b>	<b>4 398 k€</b>	<b>217 k€</b>	<b>5%</b>
<b>Disponibilités et valeurs mobilières</b>	<b>385 k€</b>	<b>80 k€</b>	<b>-304 k€</b>	<b>-79%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 715 k€</b>	<b>4 618 k€</b>	<b>-97 k€</b>	<b>-2%</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>	<b>987 k€</b>	<b>1 260 k€</b>	<b>274 k€</b>	<b>28%</b>
<b>dont Capital social</b>	<b>150 k€</b>	<b>150 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>dont Réserve légale</b>	<b>15 k€</b>	<b>15 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>dont Report à nouveau</b>	<b>497 k€</b>	<b>822 k€</b>	<b>325 k€</b>	<b>65%</b>
<b>dont Résultat de l'exercice</b>	<b>325 k€</b>	<b>274 k€</b>	<b>-51 k€</b>	<b>-16%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1,3 k€</b>	<b>1,3 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>Dettes</b>	<b>1 877 k€</b>	<b>1 806 k€</b>	<b>-71 k€</b>	<b>-4%</b>
<b>dont Compte(s) Courant(s) d'Associé(s)</b>	<b>199 k€</b>	<b>265 k€</b>	<b>66 k€</b>	<b>33%</b>
<b>dont Dettes fournisseurs</b>	<b>572 k€</b>	<b>382 k€</b>	<b>-190 k€</b>	<b>-33%</b>
<b>dont Dettes fiscales et sociales</b>	<b>269 k€</b>	<b>300 k€</b>	<b>31 k€</b>	<b>12%</b>
<b>dont Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>0 k€</b>	<b>22 k€</b>	<b>22 k€</b>	<b>S.O.</b>
<b>dont Autres dettes</b>	<b>837 k€</b>	<b>837 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0%</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 849 k€</b>	<b>1 550 k€</b>	<b>-300 k€</b>	<b>-16%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 715 k€</b>	<b>4 618 k€</b>	<b>-97 k€</b>	<b>-2%</b>

## 2 - CONCERNANT L'ACTIF

On constate ainsi :

La baisse des **immobilisations nettes**. Dû à une croissance des amortissements cumulés supérieure à la croissance des immobilisations brutes. Cela est à mettre en lien notamment avec une commercialisation en baisse et à l'absence de nouveaux raccordements en 2024 ;

Une baisse des **Créances et Acomptes** qui sont ventilés comme suit :

Détails créances et acomptes	2023	2024	Comparaison 2023/2024	Évolution 2023/2024 en %
Créances clients	1 571 k€	1 629 k€	58 k€	4%
Fournisseurs débiteurs	28 k€	5 k€	-23 k€	-82%
Créances TVA	102 k€	137 k€	35 k€	34%
CC vis-à-vis d'XP Fibre	2 479 k€	2 627 k€	148 k€	6%
Disponibilités	385 k€	80 k€	-304 k€	-79%
<b>TOTAL créances et acomptes</b>	<b>4 565 k€</b>	<b>4 478 k€</b>	<b>-87 k€</b>	<b>-2%</b>

Sur l'exercice 2024, le total des créances et acomptes s'établit à 4 478 k€, en baisse de -87 k€ par rapport à 2023, soit -2%. Cette évolution globale, plus modérée que celle observée en 2023, résulte principalement de mouvements contrastés entre les différentes composantes :

- Une légère hausse des créances clients (+58 k€, soit +4%) ;
- Une forte baisse des fournisseurs débiteurs (-23 k€, soit -82%) ;
- Une hausse des créances de TVA à hauteur de +35 k€ (soit +34%) ;
- Une hausse modérée des comptes courants vis-à-vis d'XP Fibre (+148 k€, soit +6%) ;
- Une forte baisse des disponibilités, en recul de -304 k€ (-79%) ;

Ainsi, la structure des créances se rééquilibre : la progression des créances clients et du compte courant vis-à-vis d'XP Fibre compense partiellement la diminution des disponibilités et de la TVA à

récupérer. La légère baisse du total global traduit donc davantage un ajustement de structure qu'une dégradation de la situation financière.

En effet, même s'il convient de souligner que le placement de trésorerie est une pratique courante chez les délégataires de service public : l'existence d'une **trésorerie positive placée auprès de l'actionnaire (société-mère)** peut générer des **intérêts financiers**, i.e. des **produits dont le gain peut être externalisé des comptes de la DSP**.

Les recettes de cette opération ont rapporté 148 k€ en 2024, soit un taux d'intérêt estimé aux alentours de 5,6%.

**Dans le cadre de la présente DSP, aucune convention de trésorerie qui lie le Délégataire à sa société-mère n'a été communiquée.**

### 3 - CONCERNANT LE PASSIF

Les **capitaux propres** sont en hausse en 2024 (+28%). Cette augmentation résulte principalement du **report à nouveau** d'un montant de **822 k€**.

Les **dettes** baissent de **-71 k€** sur l'exercice 2024, du fait notamment de mouvements contrastés entre les différentes composantes :

- Les comptes courants d'associés sont en hausse de **+66 k€**, ce poste correspond aux dettes de participations vis-à-vis de Xpfibre.CO, de même pour les fiscales et sociales (**+31 k€**) et les dettes sur immobilisations et comptes rattachés (**+22 k€**).
- Les dettes fournisseurs, quant à elles, baissent de **-190 k€**

Les **produits constatés d'avance**, correspondant aux produits des cofinancements FttO, diminuent sur l'exercice 2024 (-300 k€ soit -16%). Cela s'explique par la reprise en CA de ceux-ci et l'absence de nouvelle contractualisation courant 2024. Le Délégataire a fourni la liste de ces PCA dans l'annexe 2 « cf : Annexe 2 - Tableaux financiers 2024 A75 » et **confirme qu'aucune nouvelle vente d'IRU ne s'est faite en 2024**.

#### 4 - ANALYSE DE LA STRUCTURE DU BILAN

L'analyse bilancielle menée précédemment permet d'établir un **tableau d'analyse de la structure financière de la DSP** sur la période de notre audit :

	ANALYSE FINANCIÈRE	2023	2024
ANALYSE BILANCIELLE	<b>ACTIF STABLE</b>	1 158 k€	140 k€
	<b>ACTIF CIRCULANT (hors disponibilités = trésorerie active)</b>	4 180 k€	4 398 k€
	Disponibilités	385 k€	80 k€
	Comptes courants associé (ici comptabilisés en autres créances)	2 479 k€	2 627 k€
	Comptes de régularisation - Charges Constatées d'Avance (CCA)	0 k€	0 k€
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 723 k€</b>	<b>4 618 k€</b>
	Capitaux Propres	987 k€	1 260 k€
	Provisions	1 k€	1 k€
	Dettes Financières	199 k€	265 k€
	<b>RESSOURCES STABLES</b>	<b>1 187 k€</b>	<b>1 526 k€</b>
	<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 678 k€</b>	<b>1 541 k€</b>
	Comptes courants associé (ici comptabilisés ici en emprunts et dettes financières diverses & autres dettes)	0 k€	0 k€
	Comptes de régularisation - Produits Constatés d'Avance (PCA)	1 849 k€	1 550 k€
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 715 k€</b>	<b>4 618 k€</b>

#### (1) FONDS DE ROULEMENT (FDR)

Le **Fonds de Roulement (FDR)** représente l'excédent des ressources stables sur le total des dépenses d'investissement, soit les **besoins stables de financement à long terme**.

Sur l'exercice 2024, les ressources stables sont largement supérieures à l'actif stable constitué (+1 387 k€), permettant de couvrir le besoin de financement à long terme de la DSP.

L'équilibre financier du cycle d'investissement du service est respecté sur l'exercice 2024 car le montage financier mis en place par le Délégataire permet de couvrir ses charges d'exploitation, grâce au contrat de financement long terme passé par le Délégataire avec sa société-mère XpFibre.

#### (2) BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Usuellement, l'**excédent de ressources stables** (i.e. **FDR**) doit permettre de financer une **partie des besoins à court terme de la DSP** (i.e. **BFR**) qui découle du décalage existant entre le paiement des fournisseurs et l'encaissement des factures clients.

Sur l'exercice 2024, le **BFR est positif**, le passif circulant (intégrant le compte de régularisation) n'excédant pas les besoins de financement de son actif d'exploitation (i.e. actif circulant, intégrant le compte de régularisation) : **le cycle d'exploitation génère un besoin de trésorerie**.

#### (3) TRESORERIE

La Trésorerie est **positive** sur la période analysée : **la Trésorerie générée par le cycle d'exploitation (BFR) permet de compenser le besoin de financement (FDR) de la DSP**.

**Pour rappel :**

- Le poste « **Autres créances** » à l'Actif du Bilan comptabilise les placements de trésorerie du Délégataire auprès de son actionnaire (société mère) : il s'agit de **trésorerie active** ;

- Le poste « **Emprunts et dettes financières diverses** » au Passif du Bilan comptabilise les avances de trésorerie de l'actionnaire (société mère) et sa société-fille (Délégataire) : il s'agit de **trésorerie passive**.

**En tout état de cause, les comptes courants associés sont assimilés à de la Trésorerie s'ils sont remboursables à tout moment : dans ce cas, ils doivent être retraités de la Trésorerie pour former la Trésorerie corrigée.**

La **Trésorerie corrigée** est quant à elle **positive sur la période étudiée**, le cycle d'exploitation (BFR) permettant de compenser le besoin de financement (FDR) de la société, traduisant le **degré d'intégration du Délégataire au sein de sa société-mère dans le cadre de l'économie de la DSP**.

#### (4) AUTOFINANCEMENT

L'exploitation courante (fonctionnement) doit en effet dégager des profits suffisants pour assurer la pérennité de la structure en lui permettant de pouvoir faire face à ses remboursements d'emprunts et de dettes, et en lui permettant également de répondre à des échéances financières à tout moment.

**La Capacité d'Auto-Financement (CAF) est un ratio exprimant l'aptitude d'une structure à financer ses investissements à l'aide de ses propres ressources.**

La méthode soustractive consiste à partir de l'EBE à soustraire les charges décaissables et ajouter les produits encaissables :

		2023	2024
Résultat Net Comptable (RNC)	+	325 k€	274 k€
Dotations aux amortissements et provisions (cptes 681, 686 & 687)	+	29 k€	29 k€
Valeur comptable des éléments actifs cédés (cpte 675)	+	0 k€	0 k€
Reprises sur amortissements et provisions (cptes 781, 786 & 787)	-	0 k€	0 k€
Produits de cessions des éléments actifs cédés (cpte 775)	-	0 k€	0 k€
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (cpte 777)	-	0 k€	0 k€
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>=</b>	<b>354 k€</b>	<b>303 k€</b>

**La CAF générée par l'activité du Délégataire est positive sur la période 2023-2024, lui permettant de pouvoir faire face à des remboursements d'emprunts et de dettes, ainsi que de répondre à des échéances financières à tout moment.**

#### 5 - QUELQUES RATIOS DE SOLVABILITE ET DE RENTABILITE

	ANALYSE FINANCIÈRE	2023	2024
RATIOS FINANCIERS	Financement des Investissements = Ressources Stables / Actif Stable	102,50%	1094,19%
	Liquidité Générale = Actif Circulant / Passif Circulant	249,07%	285,29%
	Autonomie Financière = Capitaux Propres / Passif Total	20,93%	27,30%
	Levier Financier = Dettes Financières LT / Capitaux Propres	20,18%	20,99%
	Taux de Profitabilité = EBE / Chiffre d'Affaires	35,30%	31,84%
	Rentabilité Économique = Résultat d'Exploitation / Chiffre d'Affaires	32,32%	28,14%
	Rentabilité Financière = Résultat Net Comptable / Capitaux Propres	32,90%	21,73%

#### (1) RATIOS DE SOLVABILITE

Le **ratio de financement des investissements** ( $\leftrightarrow$  ratio FDR) mesure la capacité du Délégataire à financer l'intégralité des immobilisations. Si ce ratio est  $>$  à 1, les ressources stables financent non seulement l'intégralité de l'actif stable, mais également une partie de l'actif circulant. Ici, ce **ratio** est

**très fortement supérieur à 1** sur l'exercice 2024, traduisant la capacité du Délégataire à couvrir le besoin de financement à long terme de la DSP par ses ressources financières.

Le **ratio de liquidité générale** ( $\Leftrightarrow$  ratio BFR) mesure la capacité de remboursement des dettes à moins d'un an d'une société par ses actifs à moins d'un an ( $0 < \text{Ratio} < 1$ ) : ce ratio est **positif sur la période d'observation**, indiquant la capacité du Délégataire de rembourser ses dettes à moins d'un an (**existence de flux de trésorerie liant le Délégataire à sa société-mère**).

Le **ratio d'autonomie financière** indique la capacité d'une société à répondre à des échéances financières à tout moment (capitaux propres devant être supérieurs ou égal à minimum 20 % du passif total) : sur l'exercice 2024, ce ratio est **supérieur à 20%, traduisant l'émancipation du Délégataire à sa société-mère**.

Le **ratio de levier financier** ( $\Leftrightarrow$  ratio d'endettement) est caractéristique de la structure financière d'une société, l'endettement net devant représenter en moyenne 45 à 50 % des capitaux propres : ce ratio est **de 21%** sur 2024.

## (2) RATIOS DE RENTABILITE

Le **taux de profitabilité** mesure la capacité à générer une plus-value (Ratio  $> 0$ ) : ce ratio est **positif sur la période 2023-2024, ce qui traduit la capacité du Délégataire à générer une plus-value dans le cadre de l'exploitation du service public**.

Le **ratio de rentabilité économique** mesure l'efficacité du Délégataire, i.e. sa capacité à créer de la valeur (Ratio  $> 0$ ) : ce ratio est **positif sur la période 2023-2024, ce qui traduit la capacité du Délégataire à créer de la valeur dans le cadre de l'exploitation du service public**.

## 6 - COMPARAISON AVEC LE PLAN D'AFFAIRES EN VIGUEUR

Le tableau ci-après permet d'établir une **comparaison entre le Bilan du Délégataire sur l'exercice 2024 avec le Bilan prévisionnel du plan d'affaires en vigueur** :

	Prév. 2024	2024	Écart Prév. 2024/ réalisé 2024	Écart Prév. 2024/ réalisé 2024 en %
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations brutes</i>	346 k€	1 176 k€	831 k€	240%
<i>Amortissements cumulés</i>	-139 k€	-1 037 k€	-898 k€	-648%
<i>Immobilisations nettes</i>	207 k€	2 213 k€	2 006 k€	968%
<i>Créances et acomptes</i>	100 k€	4 398 k€	4 298 k€	4291%
<i>Disponibilités et valeurs mobilières</i>	120 k€	80 k€	-39 k€	-33%
<i>Charges constatées d'avance</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>427 k€</b>	<b>4 618 k€</b>	<b>4 191 k€</b>	<b>981%</b>
<b>PASSIF</b>				
<i>Capitaux propres</i>	232 k€	1 260 k€	1 029 k€	443%
<i>dont Capital social</i>	102 k€	150 k€	48 k€	47%
<i>dont Réserve</i>	2 k€	15 k€	13 k€	609%
<i>dont Report à nouveau</i>	84 k€	822 k€	738 k€	881%
<i>dont Résultat de l'exercice</i>	44 k€	274 k€	230 k€	521%
<i>dont Subvention d'investissement</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0 k€	1 k€	1 k€	S.O
<i>Dettes</i>	195 k€	1 806 k€	1 611 k€	826%
<i>dont Dettes financières long terme</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Emprunt et dette auprès des établissements de crédit</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Compte(s) Courant(s) d'Associé(s)</i>	0 k€	265 k€	265 k€	S.O
<i>dont Dettes fournisseurs</i>	124 k€	382 k€	259 k€	210%
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	72 k€	300 k€	228 k€	319%
<i>dont Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0 k€	22 k€	22 k€	S.O
<i>dont Autres dettes</i>	0 k€	837 k€	837 k€	S.O
<i>Produits constatés d'avance</i>	0 k€	1 550 k€	1 550 k€	S.O
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>427 k€</b>	<b>4 618 k€</b>	<b>4 191 k€</b>	<b>981%</b>

Au titre de l'exercice 2024, l'analyse comparative fait apparaître des [écart importants entre le plan d'affaires prévisionnel et le réalisé](#), notamment un écart global de 4 191 k€ sur le Total Actif/Passif.

Tous les postes de l'Actif et du Passif du plan prévisionnel sont en décalage avec le réalisé, notamment :

▪ **Actif :**

- ⇒ Des immobilisations réalisées bien plus importantes, signe d'une meilleure commercialisation du réseau qu'envisagée ;
- ⇒ Des créances intégrant les placements de trésorerie du Délégué auprès de sa société mère ce qui n'était pas dans le prévisionnel ;
- ⇒ Des disponibilités en baisse.

▪ **Passif :**

- ⇒ Capitaux propres sous-dimensionnés par rapport à la réalité économique de la DSP du fait notamment des écarts constatés ci-dessus ;
- ⇒ Des dettes largement sous-estimées ;
- ⇒ Un niveau des PCA largement sous-estimé, puisque nul dans le prévisionnel.

**À ce jour, il conviendrait de pouvoir disposer d'un plan d'affaires prévisionnel actualisé sur la partie « Bilan ».**



A75 NETWORKS

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

## LETTER DU PRESIDENT



Cher partenaire,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le rapport d'activité de l'année 2024.

Cette année encore, les déploiements auront été au cœur de l'action du groupe XpFibre avec le cap des 7 millions de prises FTTH éligibles dépassé, confortant ainsi notre position de 1er opérateur d'infrastructure indépendant à l'échelle nationale. Et alors que le décommissionnement du cuivre est désormais engagé, avec les premières fermetures techniques qui ont eu lieu en janvier 2025, plus de 55% des locaux éligibles aux réseaux exploités par XpFibre ont d'ores et déjà migrés vers la fibre.

Ce taux très encourageant ne doit pas occulter la nécessité d'anticiper au mieux la fermeture du cuivre, qui va s'accélérer avec plus de 1 million de locaux concernés à l'échelle nationale dès fin janvier 2026, 2,5 millions supplémentaires fin janvier 2027, et plus de 8 millions supplémentaires fin janvier 2028. Afin d'éviter tout « phénomène d'embouteillage », nous invitons l'ensemble de nos collectivités partenaires à communiquer largement auprès de leurs administrés sur la nécessité de basculer vers une offre fibre sans attendre, et nous prendrons toute notre part pour les accompagner dans cette démarche.

D'autant que la qualité est incontestablement en forte amélioration ! Nous avons massivement investi en 2024 pour remettre à niveau nos réseaux les plus accidentogènes. L'ensemble de nos réseaux ont par ailleurs bénéficié des efforts continus de la filière en vue de sécuriser les interventions terrain : utilisation de l'intelligence artificielle pour contrôler la bonne réalisation des raccordements finaux, certification des sous-traitants, audits terrains... Ces actions ne sont pas ponctuelles, elles guident notre activité et seront améliorées, renforcées et pérennisées pour que nous soyons prêts à l'arrêt des services dépendant du réseau cuivre.

En 2025, notre mission évolue : si le déploiement touche à sa fin, de nouveaux challenges se présentent à nous, notamment l'exploitation technique et la poursuite de la commercialisation avec comme ambition de raccorder plusieurs centaines de milliers de nouveaux clients et d'entreprises. Pour y parvenir et dans la perspective de la fermeture du réseau cuivre, nous poursuivrons nos efforts sur la qualité pour garantir l'excellence opérationnelle et la satisfaction de nos clients.

L'ensemble de ces actions se déroulent dans un contexte où de nombreux défis techniques et économiques restent à relever, et ceci dans une situation de relative instabilité politique qui pourrait être amenée à se poursuivre, alors que l'année 2024 a connu 4 gouvernements différents.

La viabilité économique de RIP reste par ailleurs toujours précaire, avec des tarifs de gros encadrés qui n'évoluent pas depuis 2015 (hors indexation prévue), des augmentations de coûts substantielles (GC BLO, énergie, inflation sur la période 2022-2024...), et un marché de détail toujours autant concurrentiel avec 4 OCEN qui pratiquent des tarifs parmi les plus bas d'Europe, ce qui entraîne des mouvements permanents sur nos réseaux (churn), nécessitant des opérations de maintenance préventives et curatives beaucoup plus fréquentes que celles envisagées par le régulateur en 2015.

Il pourra ainsi être opportun, en l'absence d'orientation nationale claire et aboutie sur certains sujets, de travailler avec nos partenaires afin de mettre en œuvre localement, au regard des intérêts de chaque projet, des initiatives audacieuses visant par exemple à traiter les raccordements complexes, renforcer la résilience des réseaux, ou développer de nouveaux services s'appuyant sur nos réseaux.

C'est pourquoi, l'ensemble de XpFibre reste pleinement mobilisé à la réussite des projets qui lui sont confiés et c'est ensemble que nous relèverons ces nouveaux défis.

Lionel RECORBET

## 1. PRESENTATION GENERALE DU RESEAU DE A75 NETWORKS

### 1.1. OBJET DU CONTRAT DE DSP

Dans l'objectif de contribuer à l'aménagement numérique des territoires bordant l'autoroute A75, le syndicat mixte a mis en place le long de l'autoroute des sous-fourreaux dans l'un des fourreaux libres de l'A75 pour y faire passer un câble de 72 paires de fibre optique de 342 km de long. Cette liaison de fibre optique permet d'irriguer un certain nombre de réseaux d'initiatives publiques de première et de seconde génération, notamment le réseau Alliance THD ainsi que les réseaux du département de l'Hérault et de Clermont Auvergne Métropole.

La carte ci-dessous permet de visualiser le réseau concédé :



La mise en place de cette liaison optique a fait l'objet d'un marché de travaux, puis, pour son exploitation, de la conclusion, en 2009, d'une délégation de service public d'affermage au profit d'A75 Networks.

### 1.2. HISTORIQUE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Un premier contrat de délégation de service public avait été signé pour l'exploitation et la commercialisation du réseau bordant l'autoroute A75. Ce contrat, qui devait prendre fin en avril 2019, a été prolongé d'un an pour se terminer en 2020. Durant cette année supplémentaire, le SMANA75 a lancé une procédure d'appel d'offres pour une nouvelle DSP d'affermage d'une durée de 10 ans.

Covage, à travers sa filiale A75 Networks, a été choisi par le SMANA75 pour exploiter le lien pour une durée de dix années. Le contrat signé entre le Syndicat mixte et Covage, et notifié le 12 mars 2020, a pour objet de confier à cette dernière l'exploitation technique et la commercialisation du réseau.

Ainsi, au titre de l'article 2.2 du contrat de délégation de service public, l'exploitation du réseau comprend :

- l'entretien, la maintenance, l'amélioration des ouvrages, matériels et équipements constitutifs du réseau ;
- la sécurisation et la supervision du réseau ;
- la commercialisation du réseau auprès des opérateurs et utilisateurs ;
- la fourniture auxdits opérateurs et utilisateurs de services passifs de télécommunications, dans le respect de la réglementation en vigueur ; la fourniture éventuelle aux opérateurs de services actifs de télécommunications, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- la réalisation des raccordements clients pour le compte des usagers du réseau ;
- le renouvellement des parties de l'infrastructure et des équipements obsolètes.

De même, il ressort de l'article 2.3 du contrat que la commercialisation du réseau consiste en :

- la définition du catalogue de service ;
- la commercialisation des services activés et passifs ;
- la signature des conventions avec les opérateurs ;
- la facturation des clients

### **1.3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024**

#### **1.3.1. POUR XPFIBRE**

L'année 2024 a été marquée par plusieurs avancées significatives pour XpFibre, consolidant son rôle d'acteur de référence dans le déploiement de la fibre optique sur le territoire national.

##### **Fermeture du réseau cuivre : un tournant stratégique pour les territoires**

Dans le cadre de l'arrêt progressif du réseau cuivre initié par Orange, XpFibre a renforcé ses actions de proximité auprès des territoires. De nombreuses réunions publiques ont été organisées sur les communes concernées notamment par les lots 2 et 3 de fermeture du cuivre, afin d'informer les habitants sur les échéances de fermeture et les avantages concrets de la fibre.

En complément, XpFibre a activement collaboré avec des collectivités qui ont relayé des ressources pédagogiques à destination des élus et des usagers. Cette démarche illustre la volonté de XpFibre de rendre cette transition technologique compréhensible, progressive et inclusive.

##### **Excellence opérationnelle et maîtrise de la qualité**

Pour fiabiliser ses infrastructures et répondre aux attentes croissantes des utilisateurs finaux, XpFibre a lancé un plan de reprise de grande ampleur, visant près de 900 points de mutualisation et 400 000 locaux.

En parallèle, l'entreprise a instauré un dispositif rigoureux d'auto-labellisation de ses sous-traitants, garantissant le respect de standards de qualité élevés pour l'ensemble des opérations de déploiement et de maintenance. Cette mesure s'inscrit dans une logique de professionnalisation et de performance durable.

##### **Complétude des déploiements en vue et ancrage territorial**

En 2024, XpFibre a déployé 415 000 nouvelles prises FTTH à l'échelle nationale, portant son parc de prises éligibles à 7,16 M de prises à fin 2024.

Plus de 80% de ces nouvelles prises ont été déployées sur des projets de RIP, tandis que l'ensemble des zones AMII et AMEL du groupe tendent aujourd'hui vers la complétude des déploiements.



XpFibre a également renforcé son lien avec les territoires de montagne via une collaboration active avec l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM), dans une logique d'équité territoriale.

### Innovation technologique et intelligence réseau

Dans une logique d'amélioration continue, XpFibre a déployé en 2024 une solution d'intelligence artificielle développée par Inveniam, permettant d'anticiper les incidents, de détecter les anomalies réseau en temps réel et d'optimiser les interventions. Ce partenariat contribue directement à la fiabilité du service et à la satisfaction client.

### Solidité financière et crédibilité renforcée

En novembre 2024, XpFibre a finalisé un refinancement de sa dette à hauteur de 5,8 milliards d'euros, soutenu par la mise en place d'un mécanisme de fiducie. Cette opération complexe et saluée par les analystes reflète à la fois la robustesse financière de l'entreprise et la confiance renouvelée de ses partenaires financiers sur le long terme.

### Visibilité sectorielle et reconnaissance institutionnelle

- XpFibre a rejoint en décembre 2024 la Fédération Française des Télécoms, aux côtés d'Orange Concessions, renforçant ainsi la représentation des opérateurs d'infrastructures dans le dialogue sectoriel.
- Lors du TRIP d'automne 2024 organisé par l'AVICCA, Lionel Recorbet, président de XpFibre, est intervenu sur la thématique de la résilience des réseaux, soulignant l'expertise technique reconnue de l'entreprise.
- XpFibre a pris une part active à l'édition 2024 de l'Université du Très Haut Débit (UTNT), rendez-vous incontournable des acteurs publics et privés du numérique. Cette participation a permis de valoriser l'expérience de XpFibre en matière de déploiement, d'innovation et d'accompagnement des territoires.

### Engagement sociétal

En lien avec la Fondation SFR, XpFibre a soutenu plusieurs initiatives solidaires en 2024, notamment au bénéfice d'acteurs de l'économie sociale comme Emmaüs, illustrant son attachement aux valeurs de solidarité numérique.

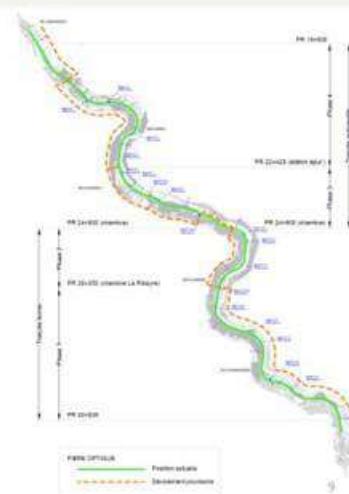
### 1.3.2. POUR A75 NETWORKS

Le principal fait marquant de l'année 2024 pour A75 Networks est la réussite de la deuxième phase du dévoiement entre Coudes et Issoires, suite au projet engagé en 2022 par la DIR Massif Central.



### Actualités : dévoiement à l'initiative de la DIR MC

- La Dir Massif Central réalise des travaux permettant le traitement de la pollution accidentelle par temps sec sur l'autoroute A75 entre Coudes (PR19) et Issoire (PR30).
  - Ces travaux conduisent à couper et déplacer provisoirement le réseaux secs existants, dont le réseau A75 Networks.
  - Un protocole technique a été signé entre la DIR, Colas (son prestataire) et A75 Networks pour la gestion et la continuité du service d'A75 Networks.
  - Une première coupure a eu lieu dans la nuit du 15 au 16 Mars. Le câble de 144 FO est temporairement remplacé par 60 FO dans un câble optique mutualisé avec la DIR Massif central
  
- Le calendrier des travaux envisagé est le suivant :
  - Travaux Tranche ferme janvier 2023 à novembre 2024,
  - Travaux Tranche optionnelle septembre 2024 à octobre 2026



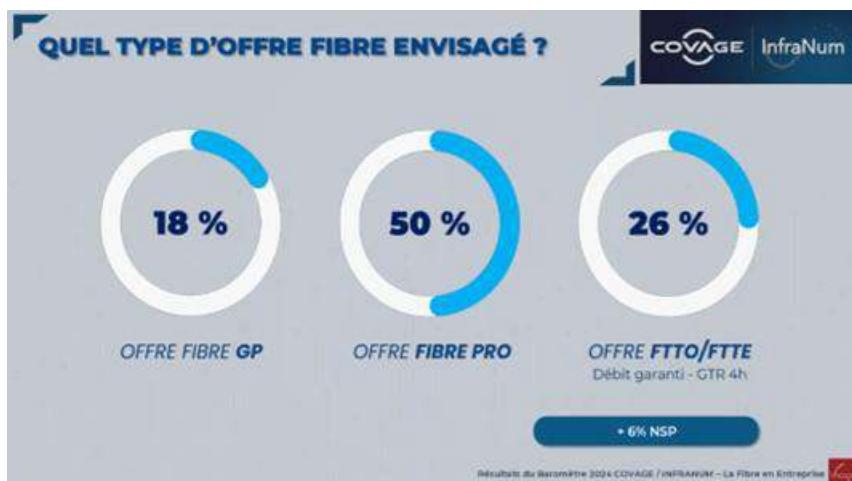
### 1.4. LE MARCHE DE GROS ENTREPRISES POUR LES SERVICES FIBRES

L'ARCEP ne propose pas, comme pour les services FTTH grand public, des statistiques spécifiques aux services fibres entreprises.

On notera toutefois la publication du baromètre 2024 « La fibre en entreprise », basé sur un sondage Ifop, qui montre que 75% des entreprises sont désormais raccordées à la fibre optique (toutes offres confondues), avec de fortes disparités entre les entreprises en zones rurales (60%) et celles en zones urbaines, jusqu'à 82% en Ile-de-France.



Par ailleurs, le sondage montre que 26% des entreprises envisagent une offre de type FTTO/FTTE à débits garantis et GTR 4H, et 68% des entreprises envisagent une offre type GP ou PRO.



## 1.5. ORGANISATION ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR A75 NETWORKS

### 1.5.1. ORGANISATION GENERALE DE XPFIBRE

A75 Networks porte la délégation de service public attribuée par le SMANA au groupe XpFibre, pour une période de 10 ans. L'exploitation et la commercialisation d'un réseau d'une telle ampleur, nécessite l'assistance d'équipes compétentes et expertes. La société A75 Networks s'est appuyée sur les équipes centralisées de XpFibre / XpFibre.CVN pour mener à bien ces missions.

L'organisation du groupe, mêlant les collaborateurs de XpFibre.CVN et XpFibre, sous la présidence de Lionel Recorbet, est divisée en 7 grandes directions :



Outre cet organigramme, les effectifs du groupe XpFibre comprennent également

- Un département juridique
- Un pôle communication
- Des chefs de projet assurant le pilotage des déploiements au niveau national et la migration des SI des DSP historiques du groupe Covage vers le SI XpFibre

Le groupe XpFibre, comptant, à la fin de l'exercice 2024, plus de 250 personnes salariées, met ainsi à disposition de l'A75 Networks les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ». La moitié des effectifs du groupe se regroupent au sein de la Direction des Opération, chargée d'assurer la mise en œuvre du déploiement et de l'exploitation des réseaux exploités par XpFibre, deux activités fondamentales à ce stade dans la vie de l'entreprise. Le groupe s'appuie également sur un nombre important de collaborateurs externes (cabinets de conseils, bureaux d'études, ...) ainsi que sur certains services mutualisés d'Altice France pour assurer les missions qui sont les siennes, notamment s'agissant des systèmes d'informations.

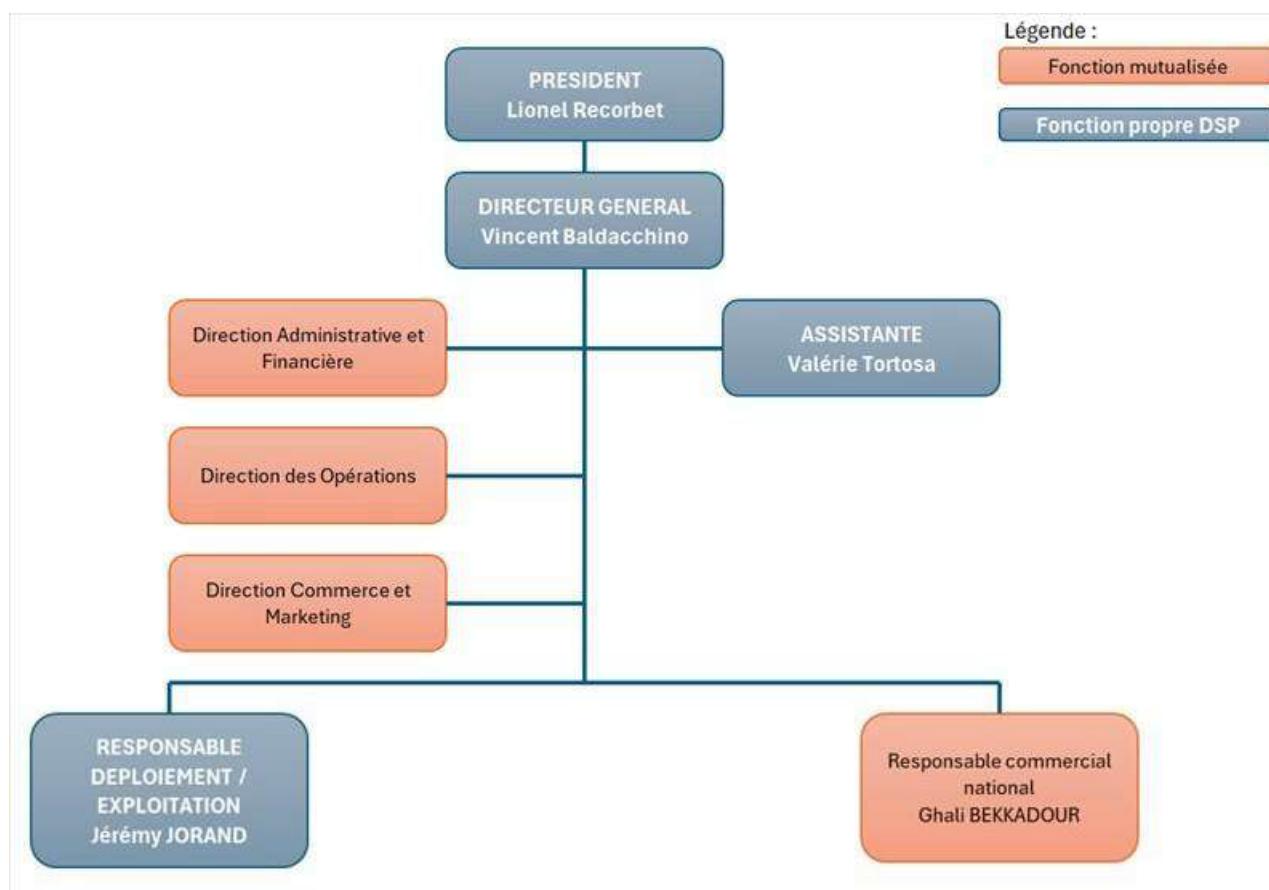


250

salaries mis à disposition de la DSP par  
XpFibre en 2024

### 1.5.2. ORGANISATION DE A75 NETWORKS

L'organisation spécifique de A75 Networks est présentée ci-dessous



Au total :

- 3 collaborateurs, outre le Président, travaillent spécifiquement pour la société ad hoc.
- 1 collaborateur commercial chargé des acteurs locaux (activité locale des acteurs nationaux ou acteurs locaux) travaille pour le compte de A75 Networks et d'autres filiales de son actionnaire situées dans la même région ou dans des régions proches.
- Plusieurs dizaines d'employés sont mobilisés au sein des actionnaires de la société ad hoc pour remplir les fonctions génériques transverses (Direction Administrative et Financière, Direction Technique, Direction Commerciale et Marketing).

### 1.5.3. CONTRATS AVEC XPFIBRE.CVN

En 2024, A75 NETWORKS s'est appuyée sur l'équipe centralisée de XpFibre.CVN.

En effet, A75 NETWORKS fait appel aux prestations d'assistance de XpFibre.CVN pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de son réseau. Cette assistance repose sur les compétences et expertises des salariés de XpFibre.CVN ainsi que sur les outils techniques que celle-ci a développés et pour lesquels elle a investi (laboratoire test, systèmes d'information, technologies de supervision et contrôle des réseaux...). Les salariés de XpFibre.CVN se situent dans les entités locales ou au siège et assurent :

- Le management général de l'entreprise
- Les missions transversales (Direction du Développement et des Concessions, Direction Commerciale et Marketing, Direction Administrative et Financière, Direction Juridique, Direction des Systèmes d'Information et Direction des Ressources Humaines).
- L'exploitation des réseaux à travers la Direction des Réseaux, qui réalise les études de réseau en déploiement, et assure au quotidien, le fonctionnement des réseaux en exploitation (connexion et raccordement électronique des usagers, supervision, maintenance, gestion et pilotage permanents des réseaux via les outils spécifiques, suivi technique des clients, mise en œuvre de la qualité et des garanties de services (GTR, astreinte...)).

XpFibre.CVN met ainsi à disposition de A75 NETWORKS les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ». Cette organisation a été retenue par Covage pour assurer la mutualisation de ses ressources au service des réseaux exploités. Elle présente l'avantage de pouvoir réaliser des économies d'échelle significatives par la mise en commun des compétences et des outils centraux.

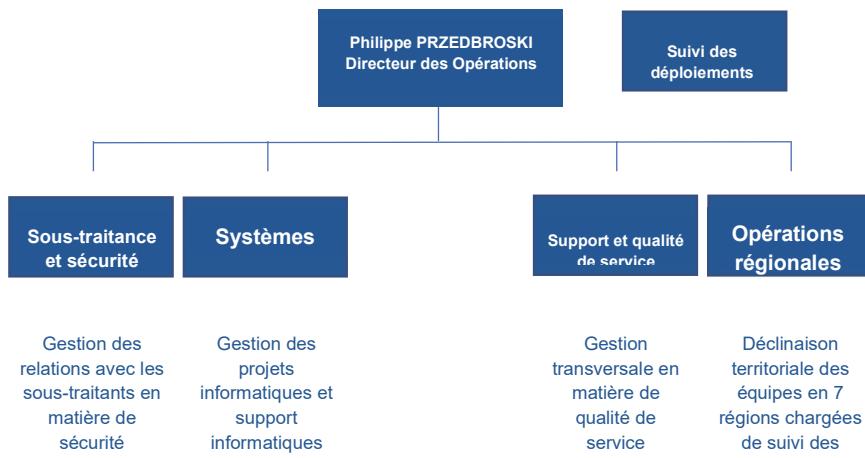
Cette organisation opérationnelle est rendue légitime s'agissant de réseaux télécoms nécessitant des systèmes d'informations complexes pour la gestion et la fourniture des services auprès des nombreux comptes commerciaux. La gestion centralisée de l'activité liée aux fonctions de management, de marketing, de commercialisation des grands comptes, de stratégie de développement, ou bien des services juridiques, administratifs et comptables, permet de rendre l'organisation globalement plus efficiente et bénéficie directement à chaque entité délégataire gérée par Covage.

A75 NETWORKS a contractualisé avec la société XpFibre.CVN les contrats détaillés et listés ci-dessous :

- « Mise à disposition du SI » qui correspond au droit d'utilisation du système d'informations
- « Convention d'Assistance générale et de commercialisation » qui correspond à :
  - ✓ Assistance administrative, financière et comptable
  - ✓ Assistance juridique et fiscale
  - ✓ Mission de commercialisation
  - ✓ Opc pour extension du réseau et de raccordement
  - ✓ Assistance technique et commerciale (Définition des ingénieries passive et active)
- « *Contrat de prestations techniques* » qui correspond à :
  - ✓ Hotline
  - ✓ SAV
  - ✓ Supervision pour raccordement final
  - ✓ Supervision travaux programmes dévoiement, enfouissement
  - ✓ Maintenance des équipements actifs y compris de réseau IP et RFOG
  - ✓ Mise en service des liens
  - ✓ Coordination des interventions de maintenance tertiaires et fibre
  - ✓ Gestion de stock
  - ✓ Commande d'accès aux infrastructures d'orange pour l'exploitation du réseau
  - ✓ Transit IP
  - ✓ Fourniture équipements actifs

## 2. VOLET TECHNIQUE

Pour assurer son cœur de métier de déploiement et d'exploitation des réseaux de fibre optique, la société A75 Networks s'appuie sur les équipes compétentes de la direction des Opérations du groupe XpFibre ainsi que sur un pôle spécifique dédié au suivi des déploiements au niveau national. La direction des Opérations et le pôle déploiement assurent toutes les missions de déploiement et de maintenance des réseaux ainsi que le raccordement des clients finals. L'ensemble est organisé comme suit :



Les équipes dédiées au pilotage des déploiements et des raccordements sont organisées à la maille régionale afin d'être les plus proches des zones de travaux et de faciliter le pilotage des différents partenaires intervenants pour le compte de la société A75 Networks. Ces équipes sont épaulées par un bureau d'étude centralisé au sein d'Altice France destiné à valider et intégrer dans nos systèmes d'information l'ensemble des réseaux recettés ainsi que des équipes dédiées à la mise en place d'outils destinés à fluidifier les processus en interne et en externe.

Outre les équipes du groupe, XpFibre bénéficie du soutien des équipes de suivi d'Altice France, notamment s'agissant du suivi et du pilotage des déploiements.

### 2.1. LES OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE EN MATIERE D'EXPLOITATION TECHNIQUE

Plusieurs obligations sont mises à la charge d'A75 Networks dans le cadre de la gestion de la DSP concédée par le SMANA75. Ainsi, aux termes de l'article 9 du contrat de DSP, il revient au délégataire d'assurer la supervision du réseau, et ce, 7/7j et 24/24h. De même, A75 Networks assure, conformément à l'article 10 du contrat, la maintenance préventive (*i.e.* gestion des DT/DICT et visite de sites techniques) et curative du réseau.

En outre, aux termes de l'article 17.1 du contrat de DSP, A75 Networks s'est engagé « *dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la notification du contrat, à remplacer l'ensemble des équipements actifs dits de ‘cœur de réseau’ par de nouveaux équipements répondant aux standards du marché du Très Haut Débit* ». Pour répondre à cette obligation, le délégataire a déployé de nouveaux équipements actifs dans l'ensemble des sites de l'A75. Ces nouveaux équipements correspondent aux standards de marché et peuvent permettre la commercialisation de liens pouvant aller jusqu'à 10 Gbps.

### 2.2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER L'EXPLOITATION TECHNIQUE DU RESEAU

Durant l'année 2024, l'exploitation technique du Réseau a été réalisée par le Network opérations Center (ci-après « le NOC ») et le STC d'Altice France SFR. Ce dernier avait la charge de la supervision, de la gestion des sollicitations des

usagers (Outil de ticketing), de la maintenance et de la vie du réseau (Dévoiements, enfouissements) des réseaux de XpFibre. A ce titre, les équipes du NOC sont les garants de la qualité de service, notamment de la disponibilité des réseaux et le respect de la GTR (Garantie de Temps de Rétablissement).

## 2.3. RESPECT DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE QUALITE DE SERVICE

### 2.3.1. DISPONIBILITE DU RESEAU

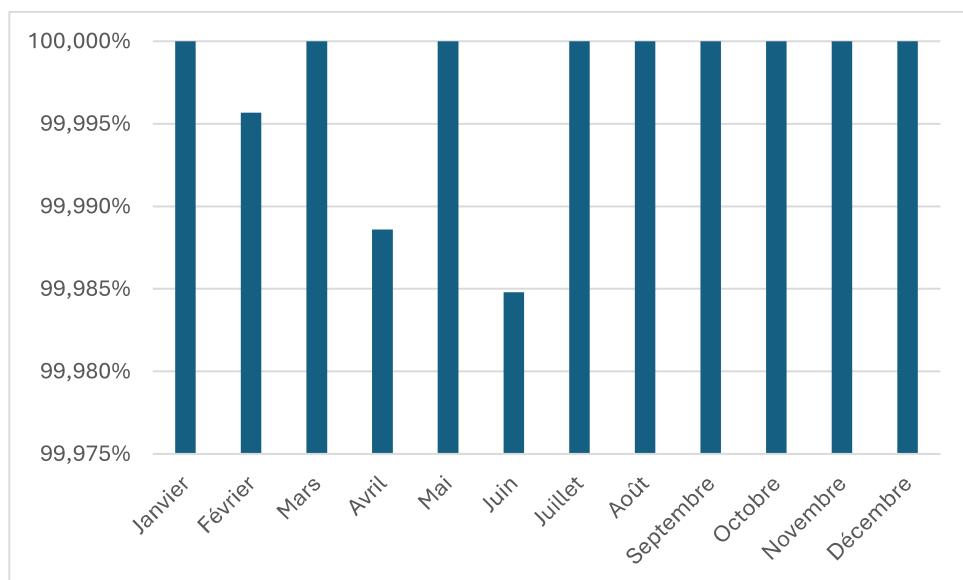
#### *Pour les services FTTO*

Le taux de disponibilité mesuré par A75 Networks en 2024 sur le réseau fibre optique est de 99,997%, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service prévu à l'annexe 1.4 du contrat de DSP, laquelle précise une obligation de disponibilité de l'ordre de 99,85 %. Ce taux s'explique par l'absence de ticket d'incident déclenché par les opérateurs sur la période.

A titre d'illustration, en année 2023 ce taux de disponibilité pour tous les services confondus était de 99,9837 %.



Le graphique ci-dessous permet de visualiser le taux de disponibilité des services mois par mois sur l'année 2024.



#### *Tickets d'incidents*

Trois tickets d'incidents ont été déclenchés par les Usagers en 2024, la liste de ces tickets est présentée ci-dessous.

N° ticket	POP	client	ouverture	fermeture	commentaires
C32129422	SEVERAC LE CHATEAU	SIPARTECH	28/02/2024 19:58	28/02/2024 22:03	Défaut énergie sur site corrigé
C32316476	LORLANGES	FREE	08/04/2024 10:11	08/04/2024 15:41	Coupure à 23 km de Clermont-Ferrand en direction de Lolanges Lafayette
C32632556	LORLANGES	SIPARTECH	14/06/2024 16:10	14/06/2024 23:30	Cable a été sectionné au niveau de l'A75 vers Issoire (dept 43/48) au niveau de l'échangeur 10

### 2.3.2. MAINTENANCE DU RESEAU

En 2024, A75 Networks a traité 5 demandes externes relatives à la présence du réseau.

PROPRIETAIRE	CONCERNE				
	DICT	DT	DT_DICT	ART_2	ATU
DSP A75_NETWORKS	2	1	2		

Les 4 POP du réseau ont fait l'objet de maintenances préventives en 2024.

ID POP	Adresse site technique	Code G2R	CLIMATISATION	A.E	Générale	D.I	Extincteur
SEVERAC	A75 , lieu-dit 12150 SEVERAC LE CHATEAU	120313	25/04/2024	30/09/2024	11/04/2024	20/06/2024	20/06/2024
LORLANGES	A75 - Aire de Lafayette	430228	26/03/2024	26/03/2024	14/03/2024	26/03/2024	26/03/2024
LE BACON	A75 - Aire de la Lozère	4810000114	26/06/2024	20/06/2024	20/06/2024	23/04/2024	23/04/2024
LE CAYLAR	A75 - Aire du Caylar	3410004792	10/06/2024	20/06/2024	20/06/2024	07/05/2024	28/11/2024

### 3. VOLET COMMERCIAL

La réussite commerciale des réseaux portés par XpFibre est la résultante des ressources tant matérielles et humaines qui ont été allouées à sa direction commerciale et marketing. Cette dernière est organisée de cette manière :



L'année 2024 a permis à l'ensemble des réseaux exploités par XpFibre d'engranger des progressions de taux de pénétration importantes. L'accompagnement de cette croissance a été le fait de l'implication des équipes de la Direction commerciale et Marketing, lesquelles ont permis, en lien avec les directeurs de chaque réseau et leurs autorités délégantes, de mettre en place les conditions nécessaires à l'arrivée des OCEN sur les réseaux.

#### 3.1. OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE EN MATIERE D'EXPLOITATION COMMERCIALE DU RESEAU

Il ressort de l'article 8 du contrat de délégation de service public que le déléataire a à sa charge la commercialisation du réseau. A ce titre, il définit la politique tarifaire du réseau, rédige les conditions générales et particulières d'accès au réseau et assure la relation avec les opérateurs-usagers.

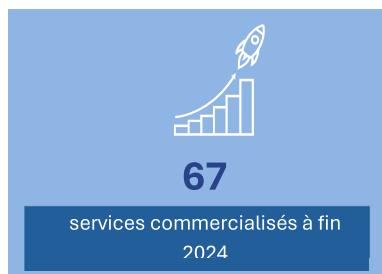
#### 3.2. EVOLUTION DU PORTEFEUILLE D'USAGERS DU RESEAU

A fin 2024, le réseau exploité par A75 Networks compte 12 opérateurs-usagers. Le tableau ci-dessous dresse la liste des opérateurs usagers présents sur les services activés et sur les services passifs.

Opérateurs clients	Services activés	Services passifs
<b>ADISTA (RMI)</b>	X	
<b>ALLIANCE TRES HAUT DEBIT</b>	X	X
<b>BOUYGUES TELECOM</b>		X
<b>COMMUNAUTE AGGLO BEZIERS MEDITERRANEE</b>		X
<b>FREE</b>		X
<b>HERAULT TELECOM</b>		X
<b>LINKT</b>	X	
<b>LUXNETWORK</b>	X	

SFR	X	
SIPARTECH		X
TUTOR	X	
XPFIBRE.CVN	X	X

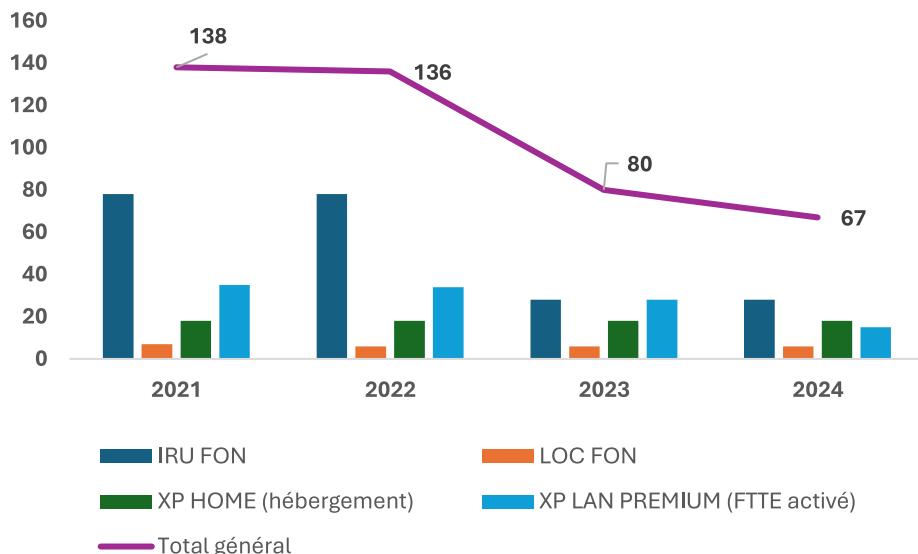
### 3.3. EVOLUTION DU PARC DE SERVICES EN PRODUCTION



Le nombre de services en production sur le réseau en 2024 s'élève à 67. Précisons que 15 de ces services sont des services activés, 34 sont des services passifs et 18 des contrats d'hébergement. Le parc à fin 2024 se réparti de la manière suivante :

Opérateurs clients	IRU FON	LOC FON	XP HOME (hébergement)	XP Lan Premium (FTTE activé)	Total général
ADISTA REMAIN				1	1
ALLIANCE TRES HAUT DEBIT REMAIN	1				1
BOUYGUES TELECOM REMAIN	1	3	2		6
COMMUNAUTE AGGLO BEZIERS			1		1
MEDITERRANEE REMAIN					
FREE REMAIN	5		4		9
HERAULT TELECOM REMAIN	9	2			11
LINKT REMAIN				1	1
LUXNETWORK REMAIN				4	4
SFR REMAIN				1	1
SIPARTECH REMAIN	10		8		18
TUTOR REMAIN				2	2
XPFIBRE.CVN	2		4	6	12
<b>Total général</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>67</b>

L'évolution du nombre de services commercialisés sur les 4 dernières années est la suivante :



On notera que les précédentes années ont été marquées par une reprise des bases commerciales de Covage, ancien propriétaire d'A75 Networks, et d'un nettoyage de celles-ci. Ainsi, un certain nombre de services qui étaient comptés de manière multiple ont été regroupés (exemple plusieurs segments d'un même tronçon étaient comptés comme des services distincts d'IRU ou de location). Par ailleurs, des services qui n'étaient plus effectifs ont été résiliés. La liste des services résiliés, du fait de multiples comptages ou de résiliations effectives par les Usagers, depuis 2020, est précisée ci-dessous.

Nom client contractant	Service	Secteur géographique	Date résiliation effective	Date de saisie résiliation
TUTOR	XP - Lan Premium - FTTO activé	LUSINA (BLERIOT)	28/02/2024	22/12/2023
ALLIANCE TRES HAUT DEBIT	XP - Lan Premium - FTTO activé	LE BACON	31/12/2023	10/01/2024
ALLIANCE TRES HAUT DEBIT	XP - Lan Premium - FTTO activé	SEVERAC	31/12/2023	10/01/2024
LINKT	XP - Lan Premium - FTTO activé	JORIS IDE Auvergne	30/11/2023	30/11/2023
TUTOR	XP - Lan Premium - FTTO activé	LUSINA (VIALATTE)	03/11/2023	22/12/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault CLERMONT L'HERAULT-PR 293+960-CLERMONT L HERAULT	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault NIZAS-PR 306+950-NIZAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault SOUBES-PR 270+100-SOUBES	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 2-PR 299+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault SOUBES-PR 270+100-SOUBES	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 1-PR 301+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault NIZAS-PR 306+950-NIZAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault CLERMONT L'HERAULT-PR 293+960-CLERMONT L HERAULT	26/10/2023	26/10/2023

HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault CLERMONT L'HERAULT-PR 293+960- CLERMONT L HERAULT	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 1-PR 301+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault LODEVÉ- PR 275+400-LODEVÉ	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 2-PR 299+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 1-PR 301+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 1-PR 301+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault LE CAYLAR-PR 258+900-LE CAYLAR	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 2-PR 299+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault CLERMONT L'HERAULT-PR 293+960- CLERMONT L HERAULT	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault CLERMONT L'HERAULT-PR 293+960- CLERMONT L HERAULT	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault SOUBES- PR 270+100-SOUBES	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault LE BOSC- PR 280+700-LE BOSC	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault CEYRAS-PR 288+600-CEYRAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault SOUBES- PR 270+100-SOUBES	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 2-PR 299+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault LE BOSC- PR 280+700-LE BOSC	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault ASPIRAN 2-PR 299+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault SOUBES- PR 270+100-SOUBES	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault CEYRAS-PR 288+600-CEYRAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault LE CAYLAR-PR 258+900-LE CAYLAR	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault LE BOSC- PR 280+700-LE BOSC	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'H@rault LE CAYLAR-PR 258+900-LE CAYLAR	26/10/2023	26/10/2023

HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LODEVE-PR 275+400-LODEV	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LE BOSC-PR 280+700-LE BOSC	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault CEYRAS-PR 288+600-CEYRAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault CEYRAS-PR 288+600-CEYRAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault SOUBES-PR 270+100-SOUBES	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault ASPIRAN 1-PR 301+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LE BOSC-PR 280+700-LE BOSC	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault ASPIRAN 2-PR 299+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault CEYRAS-PR 288+600-CEYRAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault CLERMONT L'HERAULT-PR 293+960-CLERMONT L HERAULT	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LODEVE-PR 275+400-LODEV	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault ASPIRAN 1-PR 301+900-ASPIRAN	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LE CAYLAR-PR 258+900-LE CAYLAR	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LODEVE-PR 275+400-LODEV	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault CEYRAS-PR 288+600-CEYRAS	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LE BOSC-PR 280+700-LE BOSC	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LE CAYLAR-PR 258+900-LE CAYLAR	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LODEVE-PR 275+400-LODEV	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault LODEVE-PR 275+400-LODEV	26/10/2023	26/10/2023
HERAULT TELECOM	IRU FON	Chambre Num'HÃ©rault NIZAS-PR 306+950-NIZAS	26/10/2023	26/10/2023
TUTOR	XP - Lan Premium - FTTO activé	RANDSTAD	28/02/2023	26/05/2023
TUTOR	XP - Lan Premium - FTTO activé	GABRIEL SAS	28/02/2023	03/10/2023
HERAULT THD	LOC FON	Chambre Num'HÃ©rault CLERMONT L'HERAULT	31/12/2022	26/10/2023
ADISTA (RMI)	XP - Lan Premium - FTTO activé	FERME DE BROUCHEJOULS-Aire du Viaduc de Millau-MILLAU	20/06/2022	20/09/2022

CONSEIL GENERAL DE LOZERE	IRU FON	CHAMBRE DE RACCORDEMENT CG48 AUMONT AUBRAC-PK 135.100-AUMONT AUBRAC	31/12/2021	30/06/2023
XPFIBRE.CVN	XP - Lan Premium - FTTO activé	NEXITY LAMY	30/11/2021	09/02/2023
XPFIBRE.CVN	XP - Lan Premium - FTTO activé	GEOVAL ISSOIRE	30/11/2021	09/02/2023
XPFIBRE.CVN	XP - Lan Premium - FTTO activé	VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE	30/11/2021	09/02/2023
ALTITUDE INFRASTRUCTURE	XP - Lan Premium - FTTO activé	POP SEVERAC	31/12/2020	09/02/2023
XPFIBRE.CVN	XP - Lan Premium - FTTO activé	Collecte Nationale Entreprise SFR BPE	05/10/2020	14/02/2023
ALLIANCE TRES HAUT DEBIT	XP - Lan Premium - FTTO activé	SEVERAC	07/08/2020	28/07/2022
ALLIANCE TRES HAUT DEBIT	XP - Lan Premium - FTTO activé	LE BACON	07/08/2020	28/07/2022
XPFIBRE.CVN	XP - Lan Premium - FTTO activé	CAMPANILE ISSOIRE	28/07/2020	22/09/2022
XPFIBRE.CVN	XP - Lan Premium - FTTO activé	CAMPANILE ISSOIRE	20/12/2019	22/09/2022
LINKT	XP - Lan Premium - FTTO activé	Departement de la Lozere	18/06/2019	14/02/2023
ALLIANCE TRES HAUT DEBIT	XP - Lan Premium - FTTO activé	BACON	28/03/2019	15/02/2023
SIPARTECH	XP - Home (Hébgt)	SEVERAC LE CHÃ,TEAU	18/02/2019	15/02/2023
SIPARTECH	XP - Home (Hébgt)	LE BACON	18/02/2019	15/02/2023
SIPARTECH	XP - Home (Hébgt)	LORLANGES- LAFAYETTE	18/02/2019	15/02/2023
SIPARTECH	XP - Home (Hébgt)	LE CAYLAR	18/02/2019	15/02/2023
XPFIBRE.CVN	XP - Lan Premium - FTTO activé	SERVANET		09/02/2023
ALLIANCE TRES HAUT DEBIT	XP - Lan Premium - FTTO activé	SEVERAC--SEVERAC LE CHATEAU		03/10/2024
LUXNETWORK	XP - Lan Premium - FTTO activé	POINT HAUT MONTPEYROUX		09/02/2023
LUXNETWORK	XP - Lan Premium - FTTO activé	POINT HAUT ESPALEM		09/02/2023
LUXNETWORK	XP - Lan Premium - FTTO activé	POINT HAUT FRIDEIRE		09/02/2023
LUXNETWORK	XP - Lan Premium - FTTO activé	POINT HAUT LOUBARESSE		09/02/2023

L'ensemble des services actuellement fournis par A75 est détaillé dans un tableau transmis en annexe 5 au présent rapport.

### 3.4. ANALYSE DES PRISES DE COMMANDES FTTO

Durant l'année 2024, A75 Networks n'a pas enregistré de nouvelles commandes FTTO.

### 3.5. MISES EN SERVICE DE LIENS

Durant l'année 2024, A75 Networks n'a pas procédé à de nouvelles mises en service de liens.

### 3.6. PERSPECTIVES POUR 2025

A75 Networks fait face à la concurrence des RIP de 2<sup>ème</sup> génération et des réseaux FTTH en zone AMII qui se sont progressivement déployés sur son emprise. En conséquence, les services FTTO activés et FON fournis par A75 Networks sont fortement concurrencés par les services fournis par ces réseaux, notamment FTTH et FTTH Pro.

Le principal atout du réseau reste le linéaire autoroutier complet de Clermont-Ferrand à Béziers qui peut s'avérer intéressant pour des opérateurs ayant besoin de faire transiter leur trafic du Nord au Sud, et inversement. Ainsi des discussions ont eu lieu en 2024 avec certains opérateurs en vue de vendre des services FON sur le linéaire autoroutier complet, ces discussions se poursuivent en ce début d'année 2025.

## 4. VOLET FINANCIER

### 4.1. RAPPEL DES REGLES DE COMPTABILITE RETENUES

#### 4.1.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général et plus particulièrement selon les dispositions relatives aux immobilisations faisant l'objet d'une concession de service public.

#### 4.1.2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lors de la construction de l'infrastructure passive de télécommunications, celle-ci est en immobilisations en-cours. A la date de mise en service du réseau, elle est inscrite en « immobilisations mises en concessions ». Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Ainsi, les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la délégation de service public et les immobilisations renouvelables sont amorties selon leur durée d'utilisation propre.

Dès lors que le réseau a été réceptionné, un test de perte de valeur des immobilisations mises en concession est réalisé de façon annuelle. Ce test vise à s'assurer que la valeur actuelle des immobilisations mises en concession demeure supérieure à la valeur nette comptable de celles-ci. La valeur actuelle est déterminée à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que la société s'attend à obtenir des immobilisations testées. Ce test n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation, en plus de l'amortissement linéaire, des immobilisations mises en concession. La provision pour renouvellement est constituée sur les immobilisations renouvelables du fait du maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif. Cela vise en particulier les équipements permettant l'activation du réseau.

Les travaux de raccordement sont inscrits en investissements au fur et à mesure qu'ils sont réalisés. Les entités en phase de déploiement procèdent à l'immobilisation des frais financiers engagés pour le financement de l'infrastructure.

#### 4.1.3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché. De fait compte tenu des procédures de cession appliquées en fin d'exercice, ces deux valeurs sont identiques.

#### 4.1.4. CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non-recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement.

#### 4.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

#### 4.1.6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations.

Le produit de la vente des I.R.U. (Indeafisible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

#### 4.1.7. RESULTAT COURANT

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les produits et les charges liés au financement des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

## 4.2. COMPTE DE RESULTAT

### 4.2.1. COMPARAISON PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE

Le compte de résultat de l'année 2024, comparé à 2023, et le budget 2025 sont présentés ci-dessous :

	Actual 2023	Actual 2024	Budget 2024	Budget 2025
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>981</b>	<b>773</b>	<b>918</b>	<b>772</b>
NROs hébergement	0	12	0	0
B2B	143	47	152	76
Autre Fixe	838	714	766	696
<b>Couts réseaux</b>	<b>-239</b>	<b>-242</b>	<b>-174</b>	<b>-185</b>
<b>Couts administratifs</b>	<b>-202</b>	<b>-197</b>	<b>-204</b>	<b>-200</b>
<b>Affermage</b>	<b>-194</b>	<b>-89</b>	<b>-135</b>	<b>-140</b>
<b>EBITDA</b>	<b>346</b>	<b>246</b>	<b>404</b>	<b>247</b>
D&A	-29	-29	-38	-29
D&A Subventions	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0
Frais financiers	116	148	0	144
Exceptional (pénalités de retard, ...)	0	0	124	0
IS	-108	-91	-137	-101
<b>Résultat net</b>	<b>325</b>	<b>274</b>	<b>353</b>	<b>260</b>

### 4.2.2. RECETTES

Les recettes de l'année 2024 se répartissent de la manière suivante :

Étiquettes de lignes	Somme de Total
CA	773 078
B2B - FTTO	46 580
ADISTA	3 300
AUXO	3 168
CLIENTS DIVERS	-29 550
LINKT	2 000
LUXNETWORK S.A	15 488
SFR	1 980
TUTOR	13 418
AUXO	288
CLIENTS DIVERS	29 550
LINKT	200
LUXNETWORK S.A	1 408
SFR	180

TUTOR	3 650
XPFIBRE.CVN	1 500
<b>FIXE</b>	<b>714 433</b>
<b>Hébergement Récurrent</b>	<b>73 061</b>
BOUYGUES TELECOM SA	16 097
FREE	16 280
SIPARTECH	39 099
XPFIBRE.CVN	1 585
<b>IRU</b>	<b>299 665</b>
BOUYGUES TELECOM SA	64 145
FREE	84 228
HERAULT TELECOM	66 970
SIPARTECH	68 095
XPFIBRE.CVN	16 227
<b>Loc Fon</b>	<b>193 951</b>
BOUYGUES TELECOM SA	150 127
COMMUNAUTE AGGLO BEZIERS MEDITERRANEE	3 946
HERAULT TELECOM	39 877
XPFIBRE.CVN	0
<b>Maintenance</b>	<b>147 756</b>
ADISTA	-38 001
ALLIANCE THD	14 251
BOUYGUES TELECOM SA	24 607
CONSEIL GENERAL DE L AVEYRON	-11 936
FREE	37 805
HERAULT TELECOM	21 007
SIPARTECH	30 597
XPFIBRE.CVN	69 426
<b>FTTH hébergement</b>	<b>12 065</b>
<b>Hébergement NRO</b>	<b>12 065</b>
BOUYGUES TELECOM SA	989
FREE	3 256
SIPARTECH	7 820

#### 4.2.3. CHARGES

Le détail des charges sur l'année 2024 est le suivant :

	Actual 2023	Actual 2024	Budget 2024	Budget 2025
<b>Couts réseaux</b>	<b>-239</b>	<b>-242</b>	<b>-174</b>	<b>-185</b>
<b>Couts variables</b>	0	-3	0	0
<b>Maintenance</b>	0	-3	0	0
<b>iBLO</b>	-160	-147	-100	-97
<b>iBLO Transport</b>	-3	-5	-3	0

<b>IBLO Access</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres</b>	<b>-157</b>	<b>-142</b>	<b>-97</b>	<b>-97</b>
<b>Couts réseaux fixes</b>	<b>-79</b>	<b>-91</b>	<b>-74</b>	<b>-88</b>
<b>Réseau IT</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>
<b>DR-DICT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>NRO / POP-Energie</b>	<b>-7</b>	<b>-21</b>	<b>-4</b>	<b>-17</b>
<b>Autres</b>	<b>-31</b>	<b>-31</b>	<b>-31</b>	<b>-31</b>
<b>Couts administratifs</b>	<b>-202</b>	<b>-197</b>	<b>-204</b>	<b>-200</b>
<u>Personnel</u>	-162	-162	-162	-162
<u>Couts sites administratifs</u>	0	0	0	0
<u>IT hors réseau</u>	0	0	0	0
<u>Taxes</u>	-6	-2	-9	-6
<u>Assurances</u>	-5	-3	-5	-3
<u>Honoraires juridiques et comptables</u>	-6	-8	-7	-7
<u>Marketing</u>	0	0	0	0
<u>Frais de contrôle</u>	-23	-21	-21	-21
<u>Autres</u>	-1	-1	-1	-1

#### 4.2.4. PATRIMOINE ET BILAN

##### 4.2.4.1. INVESTISSEMENTS

En 2024, 18K€ ont été investis au titre de la vie du réseau. Le budget 2025 prévoit 15K€ d'investissement au titre des dévoiements.

<b>Capex A75N</b>	<b>Actual 2023</b>	<b>Actual 2024</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>
<b>CAPEX</b>	<b>0</b>	<b>-18</b>	<b>-52</b>	<b>-15</b>
<u>Dévoiements</u>	0	0	-22	-15
<u>Vie du réseau</u>	0	-18	-30	0

## 4.2.4.2. BILAN

Le bilan de l'année 2024 est le suivant :

En k€

Actif	2022	2023	2024
Immobilisations brutes	1 158	1 158	1 176
Amortissements et provisions	-979	-1 008	-1 037
Créances clients	845	1 571	1 629
Autres créances	4 505	2 609	2 769
Avances & acomptes versés sur commandes	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Trésorerie	375	385	80
<b>Total Actif</b>	<b>5 903</b>	<b>4 715</b>	<b>4 618</b>
Capital	150	150	150
Report à nouveau + résultat	497	822	1 095
Ecarts de réévaluation	15	15	15
Redevance d'affermage	-	-	-
Subvention	-	-	-
Amortissement subvention	-	-	-
Compte courant Covage	525	199	265
Compte courant Autres	-	-	-
Provisions pour charges	1	1	1
Emprunts bancaires	-	-	-
Intérêts à payer	-	-	-
Dettes fournisseurs	76	572	382
Autres dettes	2 492	1 106	1 159
Produits constatés d'avance	2 147	1 849	1 550
<b>Total Passif</b>	<b>5 903</b>	<b>4 715</b>	<b>4 618</b>

## 5. ANNEXES

ANNEXE 1 - Rapport des commissaires aux comptes

ANNEXE 2 – Tableaux financiers détaillés

ANNEXE 3 – Tableau de suivi de la commercialisation du réseau

ANNEXE 4 – Incidents et taux de disponibilité

## TABLE DES MATIERES

Lettre du Président .....	1
1. Présentation générale du réseau DE A75 NetWORKS .....	2
1.1. Objet du contrat de DSP .....	2
1.2. HISTORIQUE DU contrat de délégation de service public.....	2
1.3. Faits marquants de l'année 2024 .....	3
1.3.1. Pour XPFibre.....	3
1.3.2. POUR A75 NETWORKS .....	5
1.4. LE MARCHE DE GROS ENTREPRISES POUR LES SERVICES FIBRES .....	5
1.5. Organisation et moyens mis en œuvre par A75 NETWORKS .....	6
1.5.1. Organisation GENERALE DE XPFIBRE .....	6
1.5.2. Organisation de A75 NETWORKS .....	7
1.5.3. Contrats avec XpFibre.CVN .....	8
2. Volet Technique.....	9
2.1. Les obligations du déléguétaire en matière d'exploitation technique .....	9
2.2. Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau .....	9
2.3. Respect des engagements en matière de qualité de service .....	10
2.3.1. Disponibilité du Réseau .....	10
2.3.2. Maintenance du Réseau.....	11
3. VOLET COMMERCIAL.....	12
3.1. Obligations du déléguétaire en matière d'exploitation commerciale du Réseau .....	12
3.2. Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau .....	12
3.3. Evolution du parc de services en production.....	13
3.4. Analyse des prises de commandes FTTO.....	17
3.5. Mises en service de liens .....	17
3.6. PERSPECTIVES POUR 2025 .....	17
4. Volet Financier.....	18
4.1. Rappel des règles de comptabilité retenues .....	18
4.1.1. Principes généraux.....	18
4.1.2. Immobilisations.....	18
4.1.3. Valeurs mobilières de placement.....	18
4.1.4. Créances d'exploitation .....	18
4.1.5. Provisions pour risques et charges.....	19
4.1.6. Chiffre d'affaires .....	19
4.1.7. Résultat courant .....	19
4.2. Compte de résultat .....	20
4.2.1. Comparaison par rapport à l'année précédente.....	20
4.2.2. Recettes.....	20

4.2.3.	Charges .....	
4.2.4.	Patrimoine et Bilan.....	22
5.	ANNEXES .....	24